

Notre nouvelle

adresse :

30, rue
des Jeûneurs
PARIS 2^e

(Métro : Montmartre,
Bourse ou Sentier)

Téléphone :
GUT 09.57

Droit et **L**iberté
CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME, POUR LA PAIX

Non, Pétain ne fut pas le « sauveur » des juifs !

La revue « Le Monde et la Vie » vient de publier un article de Robert Aron consacré à l'attitude du gouvernement de Vichy à l'égard de la question juive, article présenté sous la caution — apparemment du moins — du cardinal Gerlier et du pasteur Bœgner. Robert Aron nous offre une vision attendrissante des efforts « du Maréchal » pour adoucir les persécutions nazies.

La photographie du bon grand-père souriant aux enfants, dans le parc du Grand Hôtel à Vichy, nous semble particulièrement odieuse, car à la même heure, combien d'enfants de tous âges mourraient dans les chambres à gaz ?... Du reste le cardinal Gerlier fait état d'un ou deux sauvetages de juifs à l'actif du Maréchal Pétain, mais avertit prudemment qu'il ignore la plupart des faits. Quant au pasteur Bœgner, tout en louant

Olga Wormser
répond à
Robert Aron

le sens historique de Robert Aron, il lui oppose immédiatement des démentis catégoriques, puisque les tentatives faites par les autorités protestantes auprès de Vichy pour sauver des juifs sont toujours restées sans écho. Critiquer point par point l'article de Robert Aron reviendrait à refaire le procès du double jeu, de la politique de collaboration... Nous voulons seulement établir que même si le Maréchal Pétain et ses séides ont pratiqué parfois le sauvetage individuel par rapport aux juifs (comme Himmler lui-même, ou même Eichmann !), il n'en est pas moins vrai que la politique de Vichy vis-à-vis des juifs a été pour les nazis non une entrave mais une aide précieuse et préméditée. Nous citerons seulement quelques faits et quel-

Le Prix de la Fraternité
décerné à
Jules ROY



pour son livre
« La Guerre d'Algérie »
(Voir en page 10 nos informations et l'article de Pierre PARAF.)



Le Vel' d'Hiv, le 16 juillet 1942: « Laval avait proposé d'y comprendre également les enfants... »

Coexistence et civilisation

La princesse Marie BONAPARTE a été la disciple préférée de Sigmund Freud, qu'elle a contribué à arracher aux persécutions nazies. Son œuvre pénétrante et audacieuse lui assure une place de choix dans la philosophie contemporaine. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir témoigné sa sympathie au MRAP, à « Droit et Liberté » en nous confiant ce noble message.

TOUTE exclusion raciste est contraire à l'esprit de progrès de nos civilisations. Il convient de le souligner une fois de plus, devant l'explosion antisémite — certes localisée — qui s'est récemment produite en Allemagne, condamnée d'ailleurs par ses gouvernants.

J'ai trop vu, pendant les années précédant la guerre, les victimes du credo farouche de Hitler, pour ne pas compatir aux victimes, certes encore disséminées, du « racisme » obscurantiste.

On ne peut que souligner l'horreur qui émane, pour tout civilisé évolué, de ces restes moyenâgeux des temps d'autrefois.

Les humains ne doivent être jugés que sur leurs qualités personnelles et non d'après des préjugés « raciaux ».

On ne peut ici que se souvenir des paroles si libérales de mon arrière-grand-oncle Napoléon à qui l'on proposait de ne pas signer la nomination d'un fonctionnaire, sous prétexte que le père de celui-ci n'avait pas été honnête : « Les fautes sont personnelles ». Et il signa. Ce qu'aucun de nos gouvernants actuels ne devrait oublier.

par Marie Bonaparte

Le mot « racisme » est d'ailleurs un terme dénué de sens, car il n'y a pas de race juive, ou islamique, ou bouddhique au sens anthropologique. Il n'y a, si l'on veut, que des races historiques, c'est-à-dire un conglomérat de populations venues d'ailleurs dans un pays et

(Suite page 6)

Devant la haine déchaînée...

Dignement, sous les clameurs de haine et les quotidiens des racistes, la jeune Charlaïne Hunter (ci-contre) et son camarade Hamilton Holmes, ont fait leur entrée à l'Université d'Atlanta, aux Etats-Unis. C'était la première fois que des noirs étaient admis dans cet établissement. Cédant aux manifestants, le recteur ordonna dès le lendemain la fin de cette expérience d'« intégration. » Mais les professeurs et de nombreux étudiants protestèrent à leur tour et les deux jeunes noirs ont pu suivre les cours.



Le drame du « Pisces »

UNE légitime émotion s'est emparée de l'opinion publique à l'annonce du naufrage du « Pisces » : 42 juifs marocains, hommes, femmes et enfants ont trouvé la mort dans ce drame atroce tandis que le capitaine, qui avait empêché de fortes sommes pour les trans-

porter, abandonnait sans scrupules à la mer sa cargaison humaine.

Par delà l'évidente culpabilité de cet ignoble aventurier, cette tragique affaire a posé le problème de la situation des juifs au Maroc.

C'est un fait que si les passagers malheureux du « Pisces » sont partis clandestinement, c'est parce qu'ils ont des difficultés à quitter ouvertement le Maroc. C'est un fait qu'une telle situation ne devrait pas exister, et qu'il y a là un indéniable malaise. Il faut cependant dépasser les passions et les jugements sommaires. Pour œuvrer à une solution satisfaisante des problèmes posés, les antiracistes se doivent d'en examiner toutes les données sans parti-pris, avec toute l'objectivité possible. En particulier, on ne saurait ignorer la position des autorités marocaines, que notre amie Odette du Puigau deau reproduit d'autre part, à la fin de son article si instructif sur « les routes millénaires d'Israël au Maghreb ».

Efforçons-nous de clarifier cette situation aux multiples aspects.

Albert LEVY.
(Voir suite page 5.)

- Jules CHOME : Le racisme au Congo (page 7).
- R.P. Paul DEMANN : La douloureuse histoire des relations judéo-chrétiennes (page 8).
- Nicolas GUILLEN : Poème enfantin (page 12).
- Odette du PUIGAU-DEAU : Sur les routes millénaires d'Israël au Maghreb (page 5).

DANS CE NUMERO :

- Marie-Magdeleine CARBET : On demande contre-poison (page 4).
- NOTRE DEBAT : Comment concevez-vous l'antiracisme ? (p. 11).

Ce mois-ci...

- 10-1. — Quelques minutes après la fin d'un office, une bombe éclate à la synagogue « Anchei Enet », à Chicago (U.S.A.). Les dégâts sont évalués à 2.000 dollars.
- 11-1. — Deux étudiants noirs, Hamilton Holmes, 19 ans, et Charlaïne Hunter, 18 ans, sont admis pour la première fois à l'Université de Georgie (U.S.A.), à Atlanta. A la suite de manifestations racistes, ils sont expulsés le lendemain, mais doivent être réintégrés le 16.
- 13-1. — Une vedette battant pavillon hondurien, le « Pisces », commandée par le capitaine Francisco Morilla, et transportant des juifs partis clandestinement du Maroc, fait naufrage au large de Méhilla. 42 juifs, hommes, femmes et enfants, périssent.
- 15-1. — Brandissant pancartes et panneaux ornés de croix gammées et de slogans antijuifs, Georges L. Rockwell, chef du Parti Nazi Américain, manifeste avec ses fidèles à Boston où est donnée la première du film « Exodus ». Seule l'intervention de la police protège de la foule indignée les tribulations racistes.
- 17-1. — Deux procureurs d'Allemagne Orientale, MM. Poth et Ender, remettent au procureur de Francfort, le Dr Fritz Bauer, des photocopies de documents prouvant que le Dr Hans Globke, secrétaire d'Etat du chancelier Adenauer, a pris une part décisive dans l'élaboration et l'application des lois nazies contre les juifs.
- 19-1. — Arrivée à Bordeaux de sept navires-écoles de la Kriegsmarine. L'officier qui les commande est le baron von Schippen Bach, qui participa, sous les ordres d'Hitler... à l'occupation de Bordeaux.
- 20-1. — Arrestation à Vienne (Autriche) de Franz Novak, ancien adjoint d'Eichmann.
- 22-1. — Une bombe éclate dans la grande synagogue de Johannesburg (Union Sud-Africaine). Un mur est détruit, des centaines de vitres sont brisées alentour.
- 24-1. — M^r André Blumel se rend en U.R.S.S., où il rencontrera Mme Furtseva, ministre soviétique de la Culture, pour « un échange de vues au sujet de la culture yiddish ».
- 25-1. — Assassinat à Alger de M^r Popie, qui était un des dirigeants du mouvement libéral d'Algérie, et qui devait témoigner au « procès des barricades ».
- 27-1. — Au cours de la soirée solennelle organisée en son honneur, pour son 70^e anniversaire, l'écrivain soviétique Ilya Ehrenbourg déclare : « Que cela plaise ou non à tous, je suis un écrivain russe. Mais tant qu'il existera ne serait-ce qu'un seul antisémite, je répondrai et ferai inscrire sur mon passeport : je suis juif ! »
- 30-1. — Dans son message sur l'état de l'Union, le nouveau président des Etats-Unis, M. Kennedy, déclare : « Le refus de leurs droits constitutionnels à certains de nos compatriotes pour des raisons de race, que ce soit aux urnes ou ailleurs, trouble la conscience nationale et amène l'opinion mondiale à accuser notre démocratie de n'être pas à la hauteur des grandes promesses de nos ancêtres. »
- 31-1. — Pour avoir bravé pendant deux jours le boycottage d'une école nouvellement « intégrée » à La Nouvelle Orléans (U.S.A.), la famille (blanche) de M. Thompson est obligée de quitter la ville.
- Cinq anciens officiers S.S. arrêtés à Hanovre : ils avaient mis au point et construit les « autobus à gaz » utilisés pour gazer les juifs au fur et à mesure de l'avance des armées nazies en Europe orientale. Leur « invention » a permis le massacre de 97.000 juifs.
- 1-2. — Arrivée en France, en visite officielle, du général franquiste Munoz Grandes, qui fut décoré par Himmler en personne de la « Croix de Fer » en 1942.
- 2-2. — Ouverture, à Aix-en-Provence, du procès de cinq jeunes fascistes qui, ayant décidé de « se payer un Arabe », assassinèrent un ouvrier tunisien de 23 ans, le 5 juin 1959, à Marseille.
- L'acte d'accusation d'Eichmann est rendu public à Jérusalem.
- 9-2. — La France a-t-elle renoncé à refaire des explosions nucléaires en Afrique ? C'est ce qu'affirme l'A.F.P. en se référant à une déclaration du ministre des Affaires Etrangères du Sénégal. Le gouvernement français se refuse à toute précision à ce sujet.

HIER et AUJOURD'HUI

● Munoz GRANDES à Paris

Ce n'est pas sans émotion que les démocrates ont appris la venue à Paris, en voyage officiel du général Munoz Grandes.

Ancien chef de la « Division Azul » envoyée par Franco sur le front russe pour combattre aux côtés des troupes hitlériennes, Munoz Grandes fut récompensé de son zèle par la Croix de Fer, qui lui fut remise le 13 mars 1942 par Himmler en personne, au nom du Führer. Actuellement, il est considéré comme le dauphin de Franco.

Ainsi, c'est un criminel de guerre notoire, qui lia son sort à celui des entreprises nazies, qui a été reçu par le ministre français de la Défense Nationale, M. Messmer, et par le premier ministre, M. Debré.

L'ancien subordonné d'Hitler a visité des installations militaires françaises et a eu avec ses hôtes des entretiens politiques, portant notamment, paraît-il, sur l'Algérie. Se référant à une récente déclaration de Franco, il aurait affirmé : « Nous n'amènerons jamais notre drapeau en Afrique du Nord, zone essentielle pour l'Europe et vitale pour notre nation... »

Venait-il donc rendre la visite (prolongée) que Salan, Lagailarde, Susini et autres effectuent en ce moment à Madrid ?

RACISME

● "Teint clair"

Cette annonce a paru dans « Le Monde » du 29-30 janvier 1961 :

Cle Aérienne américaine
NOTESSES DE L'AIR
rech. Conditions requises pour poser candid. : âge 20 à 27 ans, célibat., instruct. niv. Bac. ou équivalent. Langue : anglais et une autre langue couramment. Personnalité agréable. **Teint clair** une bon. vue et dentition, taille minim. 1 m. 58, m. 1 m. 73. Poids corresp. Se présente TWA, 101, Ch.-Elys., Bur. du Person., 13 h. 30-17 h., sf sam.

IMPORTANTE SOCIETE

« Teint clair » : autrement dit : si vous avez la peau noire, inutile de vous présenter. Malgré l'hypocrisie de la formulation, la discrimination raciale est aussi... claire que le teint des hôtesse demandées.

Que la T.W.A. use de telles pratiques aux Etats-Unis, cela n'est pas pour nous étonner. Quant à nous, nous déclarons ces procédés inadmissibles chez nous !

● Pigalle... ou Chicago ?

La scène se passe boulevard de Clichy, près de la place Pigalle, dans le snack-bar « Les Trois Notes ».

Trois Algériens musulmans entrent et demandent des sandwiches à consommer au bar.

— On ne vend que pour emporter, dit le garçon. Ou alors il vous faut prendre un repas dans la salle : c'est 2.000 francs...

Les trois Algériens s'étonnent, demandent des explications : plusieurs clients sont assis devant le bar... Mais le garçon insistant, ils préfèrent partir.

Un de nos amis présent proteste.

— Ici, on ne sert pas les rats, lui répond le garçon...

Depuis quand la ségrégation raciale est-elle permise en France ?

La direction des « Trois Notes » ne pourrait-elle pas changer de ton ?

● Un égout

Non loin de là, dans un petit passage donnant sur la rue Lepic, c'est tous les soirs que le racisme et l'antisémitisme se donnent libre cours.

Il s'agit d'un petit « cabaret », ou plutôt d'une cave, d'un égout serions-nous mêmes tentés d'écrire, où un soi-disant « chansonnier », nommé René Cousinier, déverse quotidiennement des flots d'ordures. Les noirs, les « youpins », les « bicots »... tout le répertoire du « Stürmer » y passe, enrobé d'ignoble pornographie.

Un soir qu'un spectateur protestait, Cousinier s'écria : « Ils n'ont donc pas été tous gazés ?... »

Nous ne sommes pas pour la censure. Mais il y a des cas où, plus encore que l'ordre, la salubrité publique exige des mesures vigoureuses d'assainissement.

AFRIQUE

● Le rapport de GALVAO

L'épopée de la « Santa Maria » a attiré l'attention sur la personnalité du capitaine Galvao.

On sait maintenant que c'est comme gouverneur des colonies portugaises qu'il a manifesté pour la première fois son opposition à Salazar. C'était en 1947, à la suite d'un rapport sur les colonies portugaises d'Afrique qu'il avait établi après enquête, rapport dont la publication avait été interdite par le dictateur de Lisbonne.

Dans ce rapport, dont le journal britannique « The Observer » vient de publier



Le capitaine Galvao

de larges extraits, Galvao souligne que « seuls les morts sont exemptés du travail obligatoire ».

« En Angola notamment, écrit-il, les colons ont pris l'habitude d'écrire au service local des affaires indigènes pour réclamer que ce service leur « fournisse de la main-d'œuvre ».

« Au Mozambique, c'est la même chose... A tel point que les colons se sont accoutumés à l'idée que le gouvernement « devait » leur fournir la main-d'œuvre. Et le gouvernement « fournit », mais avec des abus et des actes de violence qui sont loin d'être conformes à la loi. A certains égards, la situation est plus grave que s'il s'agissait d'esclavage pur et simple. Un esclave acheté était considéré par son propriétaire comme faisant partie de son capital. Le maître avait donc intérêt à le garder en bonne santé, au même titre qu'un bœuf ou un cheval.

« Aujourd'hui, l'indigène n'est plus acheté. Il est simplement loué par le gouvernement et cela, bien qu'il ait légalement le statut d'homme libre. Son maître en conséquence, peut en prendre moins soin s'il tombe malade ou même s'il meurt, du moment qu'il travaille tant qu'il est vivant... Parce que s'il tombe malade ou s'il meurt, le maître peut toujours le remplacer par un autre. Ainsi, certains employeurs ont perdu jusqu'à 35 pour cent de leurs employés, mais cela ne les a jamais privés du droit de s'en procurer d'autres. »

Des travailleurs dits « contractuels », note encore le rapport, « sont envoyés dans des plantations où la mortalité, en raison des conditions épouvantables, varie de 30 à 40 pour cent.

« Le gouvernement oblige les indigènes à travailler pour lui, non seulement sans

salaire, mais aussi sans nourriture... »

« L'idée qui prévaut encore aujourd'hui est que l'indigène ne vaut qu'un peu mieux qu'une bête de somme. L'indifférence la plus totale règne en ce qui concerne sa santé et ses sentiments. »

U. R. S. S.

● Des Juifs du Daghestan écrivent au « New York Herald »

En octobre dernier, M^r André Blumel fit en U.R.S.S. un voyage d'études sur la situation des juifs dans ce pays. Nous avons publié, en son temps, nos lecteurs s'en souviennent, un compte rendu de la conférence de presse qu'il donna à son retour.

Les dirigeants du Conseil des Affaires Religieuses signalèrent à M^r Blumel, pour montrer la volonté des autorités soviétiques de s'opposer à l'antisémitisme, un incident qui s'était produit en août dans le Daghestan. Dans un journal de cette République avait paru un texte qui, sous couvert de propagande antireligieuse, reprenait de vieilles et grossières calomnies contre les juifs. Les juifs montagnards du Daghestan ayant protesté, des sanctions immédiates et énergiques furent prises contre l'auteur de l'article et le rédacteur en chef du journal tandis que paraissait en première page de ce même journal un grand article dénonçant ces « inventions grossières tendant à revivifier la haine à l'égard des juifs ».

A partir de cette information, divers journaux, dans plusieurs pays, se sont livrés à une virulente campagne, affirmant que les juifs du Daghestan sont l'objet de menaces et de discriminations, et prenant bien soin de passer sous silence les sanctions prises après la publication de l'article incriminé.

Le journal américain « New York Herald Tribune » s'étant particulièrement distingué dans cette campagne un groupe de montagnards juifs du Daghestan vient d'adresser au rédacteur en chef une lettre ouverte, que celui-ci n'a pas cru devoir publier.

En voici quelques extraits : « Nous avons été amenés à vous écrire à la suite de la publication dans le « New York Herald Tribune » du 4 novembre, d'un article de Joseph Newman dans lequel il traitait de la situation des montagnards juifs de notre République.

« Cet article commentait une lettre de lecteurs publiée dans un journal local de la région de Buinaksk que M. Newman s'efforçait de présenter comme une manifestation de haine nationale.

« Est-ce exact ? Naturellement non ! La parution d'une pareille lettre était un fait absolument exceptionnel, un cas semblable ne s'étant jamais produit auparavant dans notre pays et nous sommes sûrs qu'il ne se répétera jamais. Il s'agissait d'un pur incident, d'une faute de journalistes irresponsables... »

« En conformité de la Constitution de l'U.R.S.S. et de celles de toutes les Républiques Soviétiques, de tels faits sont sévèrement punis par le pouvoir soviétique, qu'ils aient été ou non intentionnels. Le lendemain même de la publication de cette lettre, le journal publia ses excuses à ses lecteurs pour avoir imprimé un texte qui en raison de l'ignorance de son auteur, contenait un absurde mensonge.

« Les organismes du gouvernement et du Parti, l'opinion entière de la République Autonome du Daghestan ont vigoureusement condamné la faute commise par ce

(Suite page 3)

QUATRE DISQUES

réalisés par la Compagnie « Art et Travail »

Sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement, la Compagnie dramatique « ART ET TRAVAIL », bien connue des auditeurs de la R.T.F. et de nos lecteurs, réalisera cette année quatre disques microsillons 33 tours, d'une durée d'émission de une heure environ.

Ces disques d'une grande qualité technique sont destinés à la jeunesse comme aux adultes, aux enseignants, aux associations culturelles, comme aux parents d'élèves ou aux simples amateurs de théâtre enregistré.

« FRANÇOIS LE CHAMPI » et « QUATRE-VINGT-TREIZE », créés sur les ondes de la R.T.F. resuscitent de façon vivante les immortels chefs-d'œuvre de George Sand et de Victor Hugo.

« JAURES », de Georges de Wissant rappelle les épisodes dramatiques de la vie passionnée du grand tribun.

Signalons en outre « L'Anthologie sonore de la pensée laïque », réalisée sous la direction d'Albert Bayet.

Ces disques seront vendus uniquement par souscription à un tarif particulièrement avantageux dont nous invitons nos lecteurs à bénéficier :

« François le Champi » : 20 N.F. ; « Quatre-Vingt-Treize » : 20 N.F. ; « Jean-Jaurès » : 20 N.F. ; « Anthologie sonore de la Pensée Laïque » : 20 N.F.

Prix spécial pour la série de 4 disques : 75 N.F.

—

Adresser d'urgence les commandes à Mme DELFERRIERE, 3, rue Léopold-Robert, Paris (14^e) (C.C.P. Paris 136-06-30), en mentionnant simplement au dos des mandats, les titres choisis et l'adresse à laquelle ils doivent être expédiés. (Communiqué.)



Journal composé et imprimé par des ouvriers syndiqués

S.P.E.C. — Châteauroux

Gérante : S. BIANCHI.

(Suite de la page 2)

journal, et les responsables ont été punis en conséquence.

« Affirmer sur la base de cet incident que les juifs sont persécutés au Daghestan constitue donc une falsification grossière de la situation réelle, visant à tromper volontairement les lecteurs. »

La lettre indique encore :

« Avant la Révolution, notre peuple, comme tous les autres, était opprimé par la misère et privé de droits. Plus de 95 % des montagnards juifs du Daghestan étaient illettrés.

« Et maintenant ? Les fils et les filles de notre peuple sont ingénieurs chercheurs scientifiques, écrivains et compositeurs. Chacun de nous peut choisir le métier ou la profession qui l'attire. Notre peuple est très peu nombreux et pourtant nombre de nos montagnards juifs occupent des postes élevés dans les organismes du Parti et du Gouvernement de la République, à la tête des entreprises industrielles, des chantiers, des fermes collectives. Par exemple les noms de dirigeants éminents du Parti comme Hamun Abramov et Anatoly Danilov, ceux de Isaï Nakhuchunov, vice-président du Conseil Economique de la République et Yakov Izmaitov, vice-ministre de l'industrie locale du Daghestan, sont largement connus dans notre pays.

« Des professeurs, des instituteurs, des chercheurs scientifiques nés parmi les montagnards juifs du Daghestan, travaillent dans les établissements d'éducation les plus importants, dans les instituts scientifiques et dans la section locale de l'Académie scientifique des Sciences. Les fermes collectives de Derbent dont les membres sont des montagnards juifs du Daghestan sont célèbres à travers la République tout entière pour les exploits de

leurs travailleurs. Récemment sept de nos kolkhoziens ont mérité le titre de Héros du Travail Socialiste, la plus haute récompense pour les travailleurs de l'Union Soviétique.

« Nous disposons également de larges possibilités pour le développement de notre langue et de notre culture. Selon la Constitution du Daghestan, neuf langues sont considérées comme des langues officielles dans la République, y compris le « tat », c'est-à-dire la langue des montagnards juifs... »

Concernant la religion la lettre précise :

« Quant à la religion juive, elle bénéficie des mêmes droits que toutes les religions de notre pays. Les juifs croyants, tout comme les musulmans ont toutes les possibilités pour accomplir les rites religieux. Des synagogues fonctionnent normalement dans la capitale de la République, Makhachkala, dans les villes de Derbent et Buinaksk.

« La Constitution soviétique garantit à chaque citoyen la liberté du culte aussi bien que la liberté de propagande antireligieuse. Mais il n'est pas besoin de prouver que cette propagande antireligieuse est une propagande fondée sur une vision scientifique du monde. Et elle n'est pas menée bien entendu dans notre pays de la façon que M. Newman s'efforce de la présenter... »

La lettre porte les signatures suivantes :

Gyulboor Davydova, kolkhozien, héros du travail socialiste, député au Soviet Suprême de la R.S.S.A. du Daghestan,

Khizgil Avchalumov, écrivain, membre de l'Union des Ecrivains de l'U.R.S.S.,

Khanuko Gadilov, conducteur de locomotives au dépôt de Derbent, dirigeant d'une équipe de travail communiste,

Girsun Babayev, docteur à l'hôpital urbain de Buinaksk,

Mishi Bakhchiyev, écrivain, membre de l'Union des Ecrivains de l'U.R.S.S.

● Une lettre d'étudiants africains

Il y a quelques mois, trois jeunes Africains qui avaient fait leurs études à Moscou lançaient de violentes attaques contre l'U.R.S.S., au moment même où s'ouvrait dans la capitale soviétique l'Université de l'amitié des peuples.

Nous nous sommes fait l'écho de cette affaire dans un précédent numéro, signalant que d'autres étudiants africains et asiatiques s'étaient élevés fermement contre ces assertions.

« Le Monde » s'étant de nouveau référé à ces témoignages à l'occasion du congrès de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France, le président de cette association vient de lui adresser une mise au point, publiée par le journal, où l'on peut lire :

« Nous apprécions hautement l'aide consentie par les pays socialistes à nos peuples en lutte pour l'indépendance (exemple : la Guinée, etc...) et en particulier la création de l'Université de l'amitié des peuples à Moscou, destinée à former des cadres africains.

« Le congrès a unanimement dénoncé les trois étudiants africains irresponsables qui ont fait des déclarations mensongères sur la situation des étudiants africains poursuivant leurs études en U.R.S.S. »

AFRIQUE DU SUD

● Apartheid et censure

DES nouvelles inquiétantes nous parviennent d'Afrique du Sud.

« Environ trois mille Africains, hommes, femmes et enfants, se sont réfugiés dans la montagne avoisinant la localité de Boomplaas, dans le nord-est du Transvaal, en signe de protestation contre un ordre d'expulsion émanant du « département des affaires administratives bantoues ». Cette expulsion avait été ordonnée en conformité avec le Group Areas Act qui assigne aux Africains et aux Indiens des secteurs résidentiels séparés de ceux des Blancs » (1).

Pour perpétuer la ségrégation et le système « réserves », le gouvernement du Dr Verwoerd s'appuie non seulement sur le « département des affaires administratives bantoues » (B.A.D.), mais aussi sur certains chefs de tribu, qu'il gagne par la corruption et l'octroi de pouvoirs quasi sans limites.

Le résultat ?

« On ne nous permet pas de labourer nos terres, et les gens meurent de faim... » « Allez donc parler de non-violence à des gens qui meurent de faim... » (2).

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que les Zoulous aient obligé leur Grand Chef à s'enfuir, après avoir incendié les huttes de ses partisans, et mis à mort certains de ceux-ci ?

Ailleurs, comme dans le Pondoland (province du Cap), ce sont les huttes des adversaires du B.A.D. que les chefs font incendier — tout comme dans le Transkei (même province), ils s'approprient les meilleures terres, d'où une mortalité élevée dans le bétail des paysans pauvres. Ou bien encore, les chefs font saisir et vendre le bétail sous les prétextes les plus futiles. A Emnxe, en novembre 1960, ils ont fait brûler les huttes de « plusieurs personnes accusées d'avoir volé du chaume pour réparer des écoles ». Dans cette même région, d'ailleurs, de nombreux professeurs viennent d'être jetés en prison.

Il existe, dans la province du Cap, une « réserve » d'un type particulier : l'Université de Fort Hare, réservée aux non-blancs. L'an dernier, à la suite d'un meeting organisé contre la ségrégation, trois étudiants en avaient été chassés. La presse anglaise (3) nous apprend que l'un d'eux, Hugh Lewin, âgé de 21 ans, vice-président de l'Union Nationale des Etudiants Sud-Africains, et chargé par elle des relations internationales, vient de se voir retirer son passeport. N'avait-il pas, au Ghana, signé une déclaration contre l'apartheid ?

Apartheid non réservée aux Noirs, bien sûr... Lors d'une récente conférence tenue à Durban par les leaders de la communauté indienne et ouverte par le Dr Alan Paton, l'auteur du célèbre roman « Pleure, O Pays Bien-Aimé », de vives protestations se sont élevées contre le projet de création d'une « Indian Tribal University » — Université Tribale réservée aux Indiens, et le slogan « Boycott Indian Varsity » est apparu sur de nombreux murs de la ville.

Pour — si l'on peut dire — couronner le tout, le gouvernement prépare un projet de loi étendant démesurément les attributions déjà multiples de la censure — dans le domaine de la presse, de l'édition et des arts (film, peinture, sculpture), et visant les Blancs aussi bien que les autres communautés. Il s'agit là d'une violation flagrante de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, approuvée par les Nations-Unies. « Si le projet de loi est voté, les Sud-Africains de toutes races seront privés du « droit de ne pas être inquiété (s) pour (leurs) opinions, et (de) celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

On demeure confondu devant la malveillance raciste du gouvernement Verwoerd, déjà responsable, en mars dernier, du massacre de Sharpeville, qui avait soulevé l'indignation universelle. C'est dans l'introduction au livre qu'il vient de consacrer à cette tragédie (4) que l'évêque de Johannesburg, le Rév. Ambrose Reeves, écrit ces lignes :

« ... La responsabilité essentielle de ce qui s'est passé devra être attribuée à ceux qui ont créé l'énorme appareil juridique de répression sous lequel doivent vivre les peuples non-blancs. »

Quels nouveaux Sharpeville l'apartheid promet-il à la République Sud-Africaine ?

J. J. RECHT.

(1) « Le Monde », 26-1-61.

(2) Déclarations faites à Durban par des membres de tribus zoulous au journal sud-africain « New Age » (22-12-60).

(3) « The Observer » (22-1-61).

(4) « Fusillade à Sharpeville », par l'évêque de Johannesburg. (Ed. Gollanec, Londres).

VOUS DITES ? "DROIT ET LIBERTÉ" répond aux mensonges racistes

Faux messies et vrais préjugés

Nous n'aimons guère, au M.R.A.P., polémiquer avec des représentants des grandes religions qui se partagent les Français, car nous savons d'expérience que, pour peu qu'ils soient vraiment fidèles à l'enseignement de leurs Ecritures, catholiques, protestants et israélites ne peuvent qu'être antiracistes et se montrer fraternels à l'égard des victimes des préjugés de race. Pourtant nous avons dû, à maintes reprises, riposter à des conceptions et propos entachés d'antisémitisme d'origine nettement chrétienne ; mais nous devons à la vérité de reconnaître que, le plus souvent, ce sont des catholiques qui ont remis eux-mêmes à leur place, dans nos colonnes, ceux de leurs coreligionnaires qui avaient osé participer à des campagnes outrageantes. Les « Amitiés Judéo-Chrétiennes » (1) ont souvent apporté leur contribution à ce travail de salubrité ; des prêtres aussi (2). Chacun sait que notre maître très respecté Jules Isaac, qui enseigna l'histoire de France à plusieurs générations de Français (3), qui forma des citoyens d'esprit républicain, est l'auteur d'une œuvre monumentale sur le rôle néfaste de l'Eglise, à certaines époques, dans le développement de l'antisémitisme, sous sa forme la plus insidieuse, la plus populaire. Les ouvrages de Jules Isaac sur la question qui nous occupent, notamment « Jésus et Israël », ont fait l'objet d'études approfondies d'ecclésiastiques qualifiés, jusqu'au Vatican même, sans que le savant professeur puisse être en défaut. Ses thèses sont irréfutables et personne ne s'est aventuré à tenter même de les réfuter.

★ Nous sommes donc en excellente compagnie pour ne pas laisser passer — nous sommes là pour ça — toute manifestation de racisme même barbouillée de formules religieuses.

Or, nous avons sous les yeux un de ces petits journaux paroissiaux hebdomadaires qui courent à peu près toute la France et pénètrent dans de nombreux foyers, où ils marquent donc les esprits de leur empreinte, et trop souvent des esprits assez mal défendus, insuffisamment éduqués, pour des raisons qui tiennent au

régime qui est celui de la France (4). Ce journal a pour titre « Le Plateau », il est daté du 20 novembre 1960 et il est le moyen d'expression de la paroisse de Fontenay-sous-Bois.

Nous ne dirons rien de ses tendances politiques évidentes — extrêmement réactionnaires —, de son anticommunisme aussi primitif que viscéral, de sa tendance à entretenir la peur dans l'esprit de ses lecteurs en les accablant d'absurdités sur les catastrophes apocalyptiques qui attendraient l'humanité (« La fin du monde est-elle une blague ? ») (5). Nous laisserons de côté aussi le préchi-précha visant à entretenir l'esprit de résignation (« Quel plus beau sacrifice que d'accepter la condition humaine, ses servitudes et ses souffrances ? ») (6).

★

Ce qui nous intéresse, c'est ce qui participe par quelque côté au racisme. Or, avec l'éditorial signé « Le Père Barbu », nous sommes servis : nous retrouvons de « vieilles connaissances », tant de fois combattues et tant de fois renaissantes. Qu'on en juge :

« Nous nous étonnons que les Juifs aient condamné le Messie et qu'ils l'aient crucifié. (...) Nous préférons bien trop les faux messies au vrai Messie. (...) Mais il n'y a pas que les faux messies religieux ; il y a aussi les faux messies de la politique. (...) Ces faux messies-là sont les frères du faux messie qu'attendaient les Juifs : celui qui devait faire d'Israël la grande nation qu'elle rêvait d'être. Le peuple de Dieu gardait la nostalgie du veau d'or. Mais à notre époque, les faux messies font du bruit. Et celui qui en fait le plus est aussi celui qui va droit au but : le communisme sans Dieu. (...) L'autre faux messie (...), son nom est « confort moderne ». Ces deux frères ennemis se combattent mais ils se valent. Tous deux en arrivent à faire crucifier le vrai Messie. »

On peut imaginer ce que cet amalgame peut entretenir de préjugés néfastes dans l'esprit des lecteurs.

★

Tentons de répondre, en bref :

1) Les Juifs n'ont jamais ni condamné ni crucifié Jé-

sus, pour la simple raison que, dans leur immense majorité, à l'époque de ce que les chrétiens appellent la Passion, ils ont tout ignoré de ce fait divers qui n'a ému que quelques centaines de gens au plus ; et encore : pas du tout dans le sens que lui ont conféré, bien après, les Evangiles.

2) Le petit groupe de Juifs qui portent une responsabilité directe dans l'affaire Jésus (Yeshou) sont les riches familles qui composaient alors le Sanhédrin (7) et dont il ne faudrait pas oublier qu'elles étaient détestées, méprisées par les Juifs dans leur ensemble, parce que mises en place par le traître Hérode, pour le compte de l'occupant romain. Ces Juifs-là n'étaient que des collaborateurs prêts aux crimes les plus bas, aux dénonciations à l'encontre de ceux qui luttaient contre l'oppresseur étranger. Car le conquérant garantissait à ces riches familles — selon un usage millénaire, du Rig-Véda à Pétaïn — le respect de leurs privilèges pourvu qu'elles s'emploient à assurer la collecte de l'impôt (8).

3) L'accusation, contre les Israélites d'il y a deux mille ans, d'avoir préféré les prétendus faux messies qu'étaient leurs prophètes et rabbis au « vrai » messie que serait Jésus, relève des croyances et des assertions indémonstrables. Mais il est redoutable, à partir d'un reproche de ce genre, enrichi de tous les prestiges d'une puissante religion, d'accabler aujourd'hui encore les Juifs de notre temps du crime des crimes, et collectivement pardessus le marché. On voit les conséquences racistes qui peuvent découler de cette affirmation.

4) D'autant plus que l'on a tôt fait de glisser des faux messies de la religion juïque aux faux messies de la politique, leur « frères ». Et l'on retrouve ici, étrangement, cette fameuse notion du « judéo-bolchevisme », qui évoque de bien désagréables souvenirs. Ajoutons que, si les prophètes juifs ont annoncé au peuple d'Israël sa grandeur à venir, n'importe quel observateur de l'histoire, même le plus pauvrement informé, peut savoir que tous les peuples — sans exception, même parmi les tribus bantoues ou... provençales — gardent la mémoire de récits légendaires exaltant la haute mission, tout à fait élective, de leur propre communauté, Juifs compris.

Roger MARIA.

(1) Particulièrement leur principal animateur, notre ami de toujours, Jacques Madaule.

(2) En particulier le R. P. Demann qui a relevé des traces d'antisémitisme dans des centaines de catéchisme et dont nous publions un texte page 8.

(3) Le célèbre « Malet-Isaac ».

(4) Précisons : ce n'est pas le régime uniquement politique qui est en question, mais le régime économique, celui de la toute puissance de l'argent, toute histoire de veau d'or mise à part.

(5) Les prophéties, correctement interprétées, ne font nullement allusion à la fin « du » monde, mais à la fin « d'un » monde. Voir lequel, peut-être, à la note 4, veau d'or compris.

(6) Et pourquoi pas aussi la joie de vivre ?

(7) Au moment de la guerre menée par Hérode, le Sanhédrin précédent, qui avait appelé les Juifs à la révolte contre un ennemi barbare, fut totalement exterminé, totalement !

(8) Il faut toujours en revenir au veau d'or, en effet, mais pas seulement, du côté des Juifs...

Le procès
d'Aix-en-
Provence

On demande contre-poison

DRAME
ALGERIEN

LES photos en couleurs du pays du « grand silence blanc » avec ses icebergs aux ombres opalines et l'océan des vagues solides en glace bleutée, les photos d'un film me ravivent une brûlure à la conscience.

Sur l'écran, des Esquimaux affamés se rassasiaient de chair crue, du phoque frais tué, dégoulinant de sang vif. L'estomac ré- vulsé, mes voisins criaient à l'écoeurement.

Du sang vif... faut-il être sauvage !

Je pensais malgré moi à cette mère de famille de Marseille. « A table ! » Invitation joyeuse devant la nappe et la vaisselle étincelantes. Au fils — un adolescent, pas encore vingt ans — elle rappelait, peut-être, machinalement : « Tu t'es lavé les mains ? »

Et le fils répondait au sourire maternel ? Rorripait le pain de ses mains blanches ? La conscience nette aussi ? Peuplée d'images familiales, d'images de tout repos ?

Bombes par-ci, couteau à cran d'arrêt, fu-

sil-mitrailleur par là... il tuait pourtant. Froidement. S'exerçait à tuer. Sans provocation ni haine.

Il tuait pour satisfaire son « idéal » raciste.

Il disait obéir à « Pensée française » ou marcher dans les rangs de « Phalange française ». Plus vulgairement, aller à la chasse au bicot, « se payer un arabe », prendre part à une ratonnade.

Ils sont cinq à l'avoir avoué.

Les aînés qui, en 40, frisaient la vingtaine. Les autres, adolescents d'aujourd'hui, formés à l'école des premiers, prêts à prendre la relève dans l'horreur.

20 ans ! L'âge des illusions. De l'enthousiasme. L'âge des émotions pures parce que gratuites. L'âge où l'on croit inaugurer le monde, et l'amour. Où l'on découvre en soi la chair vivante. 20 ans !

En 1940... miliciens courant au massacre des Résistants et des Juifs.

En 1960... phalangistes lancés à la chasse au Nord-Africain.

En 1980... des quoi ? assassinant qui ? Sous quel prétexte ?

Tous les journaux ont relaté les faits. En titres pas trop gros : « LES JUGES D'AIX-EN-PROVENCE VONT JUGER 5 JEUNES FASCISTES MARSEILLAIS QUI ONT TORTURE AU COUTEAU L'OUVRIER TUNISIEN CHIKHAOUI AU NOM DE L'ALGERIE FRANÇAISE. » Ou : « LES 5 MARSEILLAIS QUI ONT ASSASSINE DANS DES CONDITIONS

par
Marie-Magdeleine
CARBET

ATROCES UN TUNISIEN PARCE QU'ILS VOULAIENT « SE PAYER UN ARABE », SERONT JUGES »...

A la rubrique des faits divers... du quotidien, du banal...

Au procès : préméditation établie.

Membres d'organisations connues des hommes « patrouillaient » dans les rues, la nuit, à la recherche de gibier à deux pieds. Peu impartent la personne et la nationalité. On chasse au faciès. Le lieu d'exécution, une ferme abandonnée, est repéré d'avance. (« Le MONDE », compte rendu d'actualité).

La police saisit tracts, armes, bombes, munitions chez les accusés. Elle obtient l'aveu sinon de crimes jusque-là restés impunis, mais de projets d'autres opérations du même genre.

Les faits ? Cinq hommes armés s'attaquant à un seul, un inconnu, lourd de boisson. Enlevée, ligotée, torturée, la victime est laissée sur le terrain. Ficelle au cou. Meurtrissures dues à la matraque en plomb, aux coups de poing, de pied... 30 blessures au couteau. Sans trace de lutte ou de mouvement de défense.

De quoi révalter la conscience la moins chatouilleuse de « civilisé ». De quoi consterner celui qui s'en remet à l'âge de certains des tueurs. Le plus jeune a « appuyé

le couteau pour voir si la victime était bien morte » Où ? — « Mais sur la partie qui était devant moi ! »

Ni plus ni moins que la ménagère sur une tarte pour s'assurer qu'elle est cuite à point.

Le plus triste n'est pourtant pas là. Ni même dans le fait que le crime purement raciste a essayé de se travestir en expédition politique ou exécution martiale. Ou que les coupables ont, paraît-il, bénéficié du régime politique.

Non, le plus grave est l'espèce de contraste entre l'horreur du crime et la légèreté dont il a été l'objet.

Vaici un crime gratuit. Aggression préméditée certes, mais ni motivée, ni provoquée. Donc exécutée avec sang-froid, dans le plus parfait cynisme. « On lui offre l'aller, mais il n'aura pas besoin de billet de retour. » L'humour garde tout son sel. Crime crapuleux. Les poches de la victime ont été faites. Argent, chevalière, briquet, montre sont emportés.

Crime abject : cinq contre un. Traitement comment ? Presque sur le ton de la plaisanterie :

« Si je l'ai maltraité, dit un des exécutants c'était par réflexe naturel », et il ajoute : « Oh ! bien sûr, je n'ai pas été tendre ! »

« Je n'étais pas là au moment de l'accident », affirme un autre. J'avais ce soir-là des occupations, si intéressante qu'ait pu être cette affaire... »

Quant aux avocats, ils parlent de « désagréable saignée » (pour Chikhaoui ?) et du « côté espionnage de cette histoire ». Dans le public on rit... on sourit... Au premier rang de la défense, M^e ANDRE MARIE sourit lui aussi. Monsieur André Marie ? Défenseur de la veuve et de l'orphelin. Ex-Président du Conseil. Mieux encore, au hasard du jeu de la distribution des charges ministérielles, Monsieur ANDRE MARIE n'a-t-il pas eu la charge de l'EDUCATION NATIONALE ?

L'un des avocats de la partie civile disait : « Ces assassins sont les produits de seize années de guerre colonialiste ». Allons donc ! Ils viennent de plus loin ! Les événements le prouvent, ils suivent la trace des nazis dont ils se réclament.

On a trouvé des enregistrements d'hymnes nazis chez eux. Et ils ont échangé le salut fasciste en pleine audience. Emules des miliciens, ils pratiquent les mœurs hitlériennes. Ce sont les fils spirituels du fou de Berlin.

LONGTEMPS avant 39, Hitler se vantait dans son fameux manifeste de combat de mener la France à l'asservissement par le pourrissement de son âme. Il avait vu juste. Suprême bastion de défense, c'est l'âme, et elle seule, qui décide de nos défaites. Le succès des armes est éphémère. Il est illusoire.

Français, avez-vous gagné des guerres, aurez-vous gagné une guerre sous quelque ciel que ce soit, si vous perdez votre âme ? Ce n'est pas par l'abandon de tel ou tel lambeau de « l'empire » que le pays s'amoindrit ou s'abaisse. La France abdique la grandeur, elle court au suicide, si elle laisse empoisonner sa substance et sa parure de demain, la jeunesse d'aujourd'hui.

Vous qui, ayant toléré la haine, constatez actuellement que son venin lui survit, secouez-vous, il en est temps. Prenez conscience de votre crime à tous. Ni arabe, ni juive, ni nègre, votre première victime, votre grande victime, c'est la FRANCE elle-même. C'est elle que vous laissez assassiner.



Le « chef » Ceccaldi (à droite) et son adjoint Dinelli condamnés l'un et l'autre à 12 ans de réclusion au procès d'Aix, le 4 février. Leur complice Paillet écope 8 ans de réclusion ; Barluet et Causse, 5 ans de prison. Ceccaldi comparait le 6 février devant le même tribunal pour un second crime raciste commis dans les mêmes conditions. Son affaire a été renvoyée pour supplément d'information.

La haine raciale au service de la guerre d'Algérie

SOUUCIEUX d'informer objectivement nos lecteurs, nous avons fait état de tous les faits connus concernant la mise à sac d'une synagogue d'Alger, en décembre dernier. En particulier, nous avons cité les déclarations du F.L.N. désavouant cet acte de vandalisme et condamnant, d'une façon générale, l'antisémitisme.

Parmi les hypothèses émises au sujet de ces incidents, nous citons un article de la revue tunisienne « Afrique Action », selon lequel « des « bleus-de-chauffe », souteneurs, indicateurs, à la solde de la police, qui faisaient régner la terreur dans la Kasbah, poursuivis par des manifestants, se seraient réfugiés dans la synagogue, d'où ils tirèrent sur la foule qui alla les débusquer ».

Dans « l'Express » du 12 janvier, Jean Daniel apporte des précisions allant dans le même sens. Relatant les propos qui lui ont été tenus dans les milieux musulmans, il écrit :

« Mais que sont devenus les « bleus-de-chauffe », les indicateurs, tous les musulmans qui coopéraient avec les parachutistes ? On me répond : « Leur chef est devenu fou. Le remords et la haine des autres l'ont rendu dément. Il était très connu ; c'était l'ancien adjoint d'Ali La Pointe. Les autres ont été les plus audacieux pendant les journées de décembre. Ils ont même fait tellement de zèle que parfois ils n'ont pas obéi aux consignes. La profanation de la synagogue, c'est eux. Nous ne sommes pas d'accord. »

Cela n'empêche pas les ultras d'ici et de

là-bas, Soustelle en tête, de mener une campagne virulente tendant à dresser les juifs contre les musulmans et les musulmans contre les juifs, en faisant circuler les rumeurs les plus fantastiques.

Dès janvier 1960, Ortiz et les émeutiers des barricades se flattaient, indique « Le Monde » du 21 janvier 1961, « de compter parmi leurs partisans quelques anciens membres de l'Irgoun, qui, à les entendre, continuaient à mener contre les « Arabes » le combat acharné livré autrefois en Palestine ».

Ces mêmes « informations » ont été répandues dans la dernière période, et il a même été question de « commandos israéliens » qui viendraient se livrer à des représailles contre les musulmans et contre les mosquées après l'attaque de la synagogue. Certes, écrit encore « Le Monde », « au sein des Juifs algériens, de telles attitudes politiques demeurent exceptionnelles ». Mais on peut facilement imaginer l'effet qu'elles risqueraient de produire si les masses arabes y attachaient quelque crédit.

Le danger est réel. Au point que la Fédération des Communautés Israélites d'Algérie et le Comité Juif Algérien d'Etudes Sociales, les deux organismes les plus représentatifs des Juifs d'Algérie, ont été amenés à publier le communiqué suivant :

« La Fédération des Communautés Israélites d'Algérie et le Comité Juif Algérien d'Etudes Sociales, émus par la persistance de bruits, aussi criminels que fantaisistes, tendant à prêter aux Juifs d'Algérie des intentions belliqueuses, s'élèvent énergiquement contre la diffusion répétée de ces rumeurs, aussi absurdes que tendancieuses.

« Les deux organisations soussignées, rappellent leur volonté de paix et leur souci traditionnel constamment réaffirmé de tout mettre en œuvre pour maintenir dans ce pays des rapports cordiaux et fraternels entre tous les éléments de la population. »

Le journal « Information Juive », qui reproduit ce texte dans son numéro de janvier, constate avec amertume que, bien que diffusé par l'Agence France Presse, « certains quotidiens n'ont pas cru devoir le publier ». Et il ajoute :

« Ces manœuvres tendant à dresser Juifs contre Arabes et Arabes contre Juifs en excitant simultanément les uns et les

autres et visant à se servir des Juifs comme boucs émissaires ne sont pas nouvelles. Elles ne sont pas pour nous surprendre.

« Avec l'ensemble des organisations juives d'Algérie, nous mettons en garde nos coreligionnaires contre cette campagne criminelle, dont il ne doit pas être difficile de situer les instigateurs. »

Les instigateurs de cette campagne, ce sont, de toute évidence, ceux qui souhaitent la poursuite, l'aggravation de la guerre, et qui osent se présenter hypocritement comme les « défenseurs » des Juifs au moment même où ils tolèrent ou encouragent de telles excitations.

Nous nous félicitons du sang-froid dont font preuve les juifs et les musulmans d'Algérie. Mais soulignons avec force, une nouvelle fois, que seule la paix, par une négociation sincère et loyale peut permettre de faire reculer définitivement les haines et les oppositions entre Algériens d'origines diverses.

LA PRECAUTION INUTILE

Une fois de plus, il est étonnant et déplorable de voir à quel point l'attente de la paix dans une guerre qui se traîne, arrive à dégrader la situation et à créer l'équivoque dans les domaines les plus éloignés de la politique.

Le Monde, (dans ses numéros des 22, 23 et 24 janvier derniers) s'est fait l'écho de la protestation du Secours Populaire qui, avant recueilli des vêtements, des layettes, des chaussures d'enfants destinés aux réfugiés algériens de Tunisie et du Maroc s'est vu refuser l'autorisation de les distribuer. Huit tonnes de vivres, de vêtements, de remèdes sont bloquées dans le port de Rouen par ordre du gouvernement, pour la raison qu'ils pourraient être utilisés par les fellaghas.

Si la protestation du Secours Populaire est, comme on ne peut douter de sa bonne foi, justifiée, il y a là une de ces nombreuses erreurs administratives qui arrêtent les meilleures initiatives ; et nous souhaitons que la décision, résultant soit d'une enquête incomplète, soit d'une information erronée, soit rapportée, afin que la vie et la santé des enfants exposés aux intempéries et aux maladies, en plein hiver, soient sauvegardées.

Et, replaçant ces tristes événements dans le contexte de l'histoire, rappelons que même si ces enfants sont des fellaghas précoces ou futurs, toutes les interdictions n'empêcheront rien.

Toujours quelques-uns passeront au travers. Peut-être les pires, pour ceux qui les craignent.

Toutes les persécutions du Pharaon n'ont pas empêché Moïse, et l'ordre d'Herode n'a pas empêché Jésus.

Pascale SAISET.

Mise au point

Nous tenons à préciser que l'article de M. le Professeur KASTLER, paru dans notre dernier numéro avait pour titre original : « La force de frappe et l'Afrique ».

Ce titre ayant été modifié par notre rédaction, dans un sens qui risquait de fausser quelque peu la signification de l'article, nous nous en excusons vivement auprès de M. le Professeur Kastler, ainsi que de nos lecteurs.

Sur les routes millénaires

UNE fois de plus, on voit actuellement des individus puissants et dénués de scrupules, étrangers au Maghreb, dresser Musulmans et Juifs les uns contre les autres par de basses intrigues politiques et financières, sans se soucier des malheurs qu'ils préparent pour les deux communautés. Ces machiavels sont d'ailleurs antisémites et antimusulmans, et le plus étrange est qu'ils parviennent à attirer les uns et les autres dans leur jeu, alternativement, selon leurs intérêts sordides. Tout est bon à leur propagande sournoise et tenace, prompt à utiliser les tragédies de la nature, les guerres des hommes et les querelles mineures de villages lointains et innocents : la plus facile de toutes les propagandes qui nous étouffent, parce qu'elle fait appel aux instincts les plus primitifs — la cruauté, la bêtise, la lâcheté du racisme — et que ces mensonges trouvent leur liberté dans la crédulité des ignorants.

Parmi ceux qu'elle manœuvre, combien y en a-t-il pour connaître l'histoire du Maghreb, pour savoir quelle situation y occupent les Juifs, et d'où, et comment ils y sont venus ?

Au VIII^e siècle av. J.C., un premier voyageur illustre arrive au Maroc : le prophète Jonas. C'est du moins ce que vous assurera n'importe quel Juif ou Berbère du Sud, et il vous montrera pour preuve le rocher sur lequel « Sidi-Younès » posa le pied en débarquant de sa « baleine », sur une plage du Massa, au sud d'Agadir. Il ne faut pas dédaigner les légendes ; celle-ci est l'expression naïve d'un fait historique bien réel : l'ancienneté de l'implantation des Palestiniens au Maroc.

D'ailleurs, ils y venaient déjà au X^e siècle, au temps du roi Salomon, attirés par les ports de commerce phéniciens et grecs d'Afrique et d'Espagne ; et l'on peut bien penser que les armateurs et les négociants « export-import » de Gaza y entretenaient des mandataires. Ce n'étaient là encore que des passants et des petits groupes isolés ; les véritables communautés juives se formeront à la suite des invasions qui vont se succéder et ravager les pays du Levant à partir du VI^e siècle avant notre ère.

C'est à cette époque que Nabuchodonosor II, roi de Babylone, faisant la guerre aux Egyptiens et, du même coup, aux Juifs qui étaient alors leurs alliés, envahissait la Palestine. Jérusalem est prise et saccagée en 601, et de nouveau en 587, par les Chaldéens, puis en 320 par les Grecs. Les vaincus, terrifiés, s'enfuient en Arabie, en Egypte et à travers l'Afrique du Nord, d'étape en étape jusqu'à ce que la mer ou le désert arrêtent leur course.

Les Juifs d'Oufrân, un village du Sud-marocain, montrent fièrement les tombes de leurs ancêtres dont les dalles sont gravées d'inscriptions et de symboles hébraïques, avec des dates dont les plus anciennes remontent à l'époque de Nabuchodonosor.

La Pax Romana et ses brutalités, les destructions de Carthage en 146, de Jérusalem en 70 av. J.C. envoient de nouveaux fuyards et déportés jusqu'au Maghreb. Entre 115 et 118, les Juifs de Cyrénaïque se révoltent. Deux cent vingt mille Grecs et Romains massacrés, cela indique l'importance et la force militaire des communautés juives cyrénaïques. Devant une répression proportionnée à la rébellion, les révoltés s'enfuient vers l'Ouest, Tripoli, Tunisie, Aurès. Quelques tribus descendent vers le Sahara en suivant les vallées fertiles de la Saoura,

du Touât et du Reggân, où ils vont planter et irriguer avec les Berbères et les Noirs, posant ainsi les bases de leur future capitale, Tamentit, qui brillera jusqu'au Moyen-Âge par sa culture intellectuelle et son commerce. D'autres migrations se fixent dans les provinces du Sud-Marocain, au Tafilelt, au Noun et même jusque dans l'Adrar mauritanien,

par Odette du PUIGAUDEAU

d'où ils s'intéressent au trafic caravanier. Ainsi se forma dans toute l'Afrique du Nord une population porteuse de vieille civilisation orientale, composée de Juifs vrais et d'Orientaux de diverses origines, émigrés avec eux pour les mêmes causes, qui domina sans heurt les Africains autochtones dont beaucoup adoptèrent le judaïsme.

Lorsque les Arabes musulmans parurent à la fin du VII^e siècle en Tripolitaine et en Tunisie, ce fut une femme de l'Aurès, la célèbre Kahena, la Magicienne, qui, rassemblant une armée, n'hésitant pas à faire la « terre brûlée » devant les envahisseurs, leur opposa une résistance héroïque. Mais l'on ne sait même pas si elle était une vraie Juive ou une Berbère judaïsée.

Après la victoire définitive des Arabes et de l'Islam, les Juifs maghrébins sentirent probablement qu'ils ne garderaient pas, en face d'une religion issue du même Livre que la leur et défendue par des armées puissantes, la prépondérance qu'ils avaient prise sur des Berbères primitifs et païens. Ils demandèrent alors



d'Israël au Maghreb

à se grouper dans des *mellah* autour de leurs synagogues, de leurs tribunaux et de leurs écoles. Notons en passant que ces *mellah* sont toujours au voisinage immédiat du palais royal, d'une *qasba* ou de la plus importante mosquée dans les grandes villes anciennes comme Marrakech, Meknès ou Fès qui ne compte pas moins de 17 synagogues. On comprend que les Juifs aient désiré vivre entre eux, selon leur religion et leurs coutumes ; étant donnée la tolérance religieuse des nouveaux maîtres, sans doute eut-il mieux valu qu'il restent mêlés à la population dominante, laquelle ne pouvait

qu'être irritée à la longue par ce refus de vie nationale commune et cette ségrégation volontaire.

Cela n'empêcha point les lettrés juifs de participer aux activités politiques et culturelles du Maghreb. Auprès des Sultans et des Emirs, dans les écoles et salons littéraires, à Fès, Marrakech et Meknès comme à Grenade et Cordoue, ils sont professeurs, juristes, conseillers

(Suite page 11)

Le cliché ci-dessus : femmes juives au lavoir de l'Oued, à Tiznit.

Le drame du « Pisces »

(SUITE DE LA PAGE UNE)

Première question : les juifs marocains sont-ils victimes de l'antisémitisme ?

Sans doute existe-t-il dans les secteurs les moins évolués de l'opinion publique un antisémitisme latent. Ce sentiment est, certes, d'origine religieuse, mais il ne faut pas oublier qu'après des siècles de tolérance, le régime colonial a contribué à dresser des barrières, quand il ne provoquait pas des heurts, entre juifs et musulmans. « Diviser pour régner » est une formule qui a fait ses preuves naguère dans toute l'Afrique du Nord ; et les récents événements d'Algérie démontrent que d'aucuns seraient heureux de pouvoir l'appliquer encore aujourd'hui.

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si, au Maroc, quelques années à peine après la proclamation de l'indépendance, il subsiste des préjugés et des rancœurs.

Deuxième question : Quelle est l'attitude des pouvoirs publics ?

Dès le lendemain de la proclamation de l'indépendance, le roi Mohammed V a fait des déclarations fort claires : « Nous espérons voir, affirmait-il le 16 novembre 1955, dans un Maroc nouveau, régner la tolérance et la concorde, afin que tous ses habitants, quelles que soient leur confession et leur nationalité, se sentent plus en sécurité pour leur personne, leurs intérêts et leur liberté ». Et deux jours plus tard, il précisait : « Il est évident que les Mar-

ocains israéliens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres Marocains ».

A maintes occasions, lors des fêtes religieuses israéliennes, des déclarations dans le même sens ont été faites tant par le roi que par le prince Moulay Hassan, actuellement président du Conseil.

Des efforts notables ont été entrepris par les pouvoirs publics marocains pour intégrer les juifs à toutes les branches de la vie politique, sociale et économique, soulignant par là que ceux-ci ne forment pas une minorité mais des citoyens à part entière, comme cela se passe, par exemple, dans notre pays.

C'est ainsi que le Dr Benzaquen, dirigeant de la communauté juive, fut ministre du premier gouvernement du Maroc indépendant, et qu'il est, avec d'autres juifs, membre du Conseil constitutionnel. Il y a des juifs à de nombreux postes officiels, et parmi les cadres administratifs, techniques, militaires et économiques, ainsi que le notait « Le Monde » du 18 janvier. Récemment, 11 juifs étaient élus aux Chambres de Commerce et de l'Industrie à Casablanca et dans les principales villes marocaines.

Il est certain que lors de la conférence qui s'est tenue dernièrement à Casablanca, et à laquelle participait le colonel Nasser, une vive émotion s'est emparée des juifs du Maroc. Certains se sont-ils livrés à des manifestations de protestation ? Les autorités marocaines l'affirment. Des mesures de vigilance ont été prises. Des juifs ont été appréhendés. Mais il est certain aussi, qu'après une intervention des représentants de la communauté juive auprès du gouvernement, un commissaire de police et une vingtaine de policiers, qui avaient fait preuve d'un regrettable excès de zèle, ont été sanctionnés.

Troisième question : les activités sionistes.

L'hostilité ouverte du gouvernement marocain au sionisme s'explique d'abord par des raisons de politique extérieure : la tension qui règne entre Israël et le monde arabe. C'est de cette tension que résulte par exemple l'interdiction de tout échange de correspondance entre le Maroc et Israël, qui ne saurait être considérée, de bonne foi, si déplorable soit-elle, comme une discrimination à l'égard des juifs mais comme une mesure de « guerre froide ».

Diverses autres considérations expliquent l'attitude des pouvoirs publics et de l'opinion. D'une part, le sionisme va à l'encontre des efforts d'intégration des juifs : dans un pays nouvellement indépendant, il est compréhensible que le sentiment national soit à vif, et la population ne peut pas admettre que certains groupes considérés comme partie intégrante de la nation soient sollicités de s'en désolidariser. D'autre part, le gouvernement marocain est préoccupé de l'hémorragie de capitaux, de cadres et d'hommes que constituerait pour le Maroc, un départ quelque peu massif des juifs marocains. C'est pourquoi il s'oppose à la propagande sioniste.

En fait, les milieux touchés actuellement par le sionisme, sont les juifs les plus pauvres, les plus incapables à gagner leur vie. Ils espèrent trouver en Israël une véritable

« terre promise ». Or, ils rencontrent là-bas de dures difficultés, parfois même des discriminations, comme l'ont montré naguère les événements de Waadi Salib ; et il est notoire qu'après cette expérience beaucoup souhaiteraient regagner leur pays natal.

Telles sont les données complexes, souvent contradictoires d'un problème en pleine évolution, et qui se trouve d'ailleurs également posé, avec d'importantes variantes, dans les autres pays d'Afrique du Nord.

Pour en juger il serait dangereux de se contenter d'approximations.

Par exemple, on ne saurait condamner la nationalisation des écoles de l'Alliance Israélite décrétée il y a quelques mois, et dont le « Jewish Chronicle » (1^{er} juillet 1960) écrivait que « ces mesures en elles-mêmes ne doivent pas nécessairement être regardées comme hostiles ». N'est-il pas normal que l'on tende, dans tout l'enseignement marocain, à remplacer le français par l'arabe, et à mêler les enfants de confessions diverses ? c'est la ségrégation qui serait anormale, voire nuisible.

De même, on aurait tort de considérer comme un bloc le monde arabe — le Maroc, où l'on projette « Mein Kampf » n'étant pas l'Égypte où l'on projette « Le Juif Süss ». Les juifs marocains non plus ne forment pas un bloc homogène : si certains sont inadaptes, un puissant courant d'intégration se manifeste parmi la majorité. Et la politique d'Israël elle-même (puisqu'elle entre aussi en ligne de compte) doit être considérée également avec le sens des nuances : témoin cette déclaration du Mouvement israélien de la Paix (4-1-1961) par laquelle il « se joint à l'exigence de tous les amis de la paix dans le monde, pour demander la fin de l'effusion de sang en Algérie, sur la base de l'accession de son peuple à l'indépendance » ; il préconise en outre, des mesures qui « mettraient fin à la suspicion et à la méfiance et contribueraient au renforcement de la paix entre Israël et ses voisins, par la voie de négociations, par la garantie de la souveraineté, de l'indépendance et des justes droits des peuples ».

Sommes-nous en présence, au Maroc, d'une « guerre sainte contre les israéliens », comme le proclame « Carrefour » ? de menées « néo-nazies » comme le claironne une feuille prétendant « antiraciste » dirigée par M. Soustelle ? ou même de « persécutions antijuives » comme l'affirme « La Tribune Sioniste » ?

On voit que la vraie question est celle de l'intégration des juifs dans une nation nouvellement indépendante, après qu'ils aient été longtemps maintenus sous la règle d'un statut qui les isolait. Cette question est délicate mais non insoluble. Aux préjugés, hérités du passé, s'ajoutent les méfiances et les craintes liées aux tensions internationales. Les antiracistes souhaitent que, de part et d'autre, tous les efforts soient déployés pour surmonter ces obstacles.

A. L.

Une résolution du M.R.A.P.

LE Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) qui ne cesse de combattre tous les racismes et de soutenir tous les efforts pour la fraternité entre les hommes, exprime une émotion profonde devant le naufrage du « Pisces » et le destin tragique des 42 juifs marocains, hommes, femmes et enfants, qui y trouvèrent la mort.

Ce drame met l'accent sur le lien inéluctable entre guerre et racisme. C'est la tension persistante entre Israël et les pays arabes qui, au Maroc notamment, alimente les préjugés et la méfiance, incite les juifs à émigrer, sert de prétexte à d'injustifiables discriminations, en contradiction avec les Droits de l'Homme. Ainsi, malgré des efforts indéniables, il ne semble pas que soit encore créé le climat qui permettrait de faire disparaître le cloisonnement séculaire entre les communautés, qui avait été entretenu jusqu'à l'octroi de l'indépendance.

Le voisinage de l'Algérie en guerre aggrave cet état de choses, les milieux ultras n'hésitent pas, pour

pêcher en eau trouble, à susciter artificiellement des campagnes antijuives chez les arabes et antiarabes chez les juifs.

Le M.R.A.P., avec tous les antiracistes, se félicite toujours quand un peuple colonisé devient souverain. Il s'est réjoui de l'accession du Maroc à l'indépendance. Il mettra toujours en garde contre l'exploitation antiarabe d'une émotion, si justifiée soit-elle, comme celle qu'inspire le naufrage du « Pisces ». Mais il insiste fermement pour qu'une action résolue soit poursuivie contre les discriminations et les haines raciales, dans le respect des particularités de chaque communauté.

A cet égard, il prend acte avec confiance des déclarations de diverses personnalités et associations chérifiennes, notamment de l'Association des Etudiants condamnant l'antisémitisme et préconisant l'égalité de tous les citoyens. Il espère que les pouvoirs publics marocains sauront s'inspirer de ce noble idéal.

Paris, le 19 janvier 1961.

(Suite de la page 1)

ques textes à l'appui de cette affirmation, et nous renvoyons notamment nos lecteurs à l'article de Joseph Billig, « La condition des juifs en France », dans le n° 24 de la *Revue d'Histoire de la 2^e guerre mondiale*.

Dès septembre 1940, Pétain écrivait : « Quand (la France) aura examiné les principes qui ont assuré la victoire de ses adversaires, elle aura la surprise d'y reconnaître un peu partout son propre bien, sa plus pure et sa plus authentique tradition... »

Pétain ignorait-il que l'antisémitisme nazi était devenu l'une des traditions les plus authentiques du régime et que, par ce texte, il le naturalisait français ?

Il est évident que selon les termes mêmes de l'armistice, certaines mesures ne pouvaient être prises directement par les autorités occupantes. Elles avaient le plus urgent besoin de l'appui de Vichy qui ne leur a pas manqué.

Dès juillet 1940, Vichy s'emploie à la révision des naturalisations, à l'interdiction de la fonction publique et du barreau aux personnes descendant de parents étrangers (sauf si elles ont servi dans l'armée). La loi réprimant les excès antisémites dans la presse est abrogée. Le 4 octobre 1940, « Nous, Maréchal de France » signe le décret permettant l'internement des ressortissants étrangers de race juive.

Vichy a prévenu les Allemands de l'ensemble de ces mesures, parallèles à l'élaboration du Statut des Juifs, en insistant sur le fait qu'il ne pouvait pas prendre en main l'élimination des juifs de la façon que le désirait l'occupant, « estimant que les conditions politiques ne lui permettaient pas de prendre lui-même ces mesures ».

Robert Aron ne cite pas ce texte, mais celui dans lequel Vichy affirme « qu'il s'est défendu de faire œuvre de représailles et qu'il respecte les personnes et les biens juifs »... « affirmation qui, sous la pression nazie, ajoute-t-il, sera démentie avant peu »...

VERITABLE SURENCHERE

Il n'avait pas même été nécessaire que les nazis exercent une pression pour les premières mesures de discrimination raciale. Et le Statut des Juifs donnait une définition du juif plus « raciste » encore que celle des nazis, en tenant pour juif tout demi-juif dont le conjoint n'est pas aryen, et en fondant la discrimination sur la race et non sur la confession.

La promulgation par Vichy du Statut des Juifs ne réduit-elle pas à néant les affirmations de « moindre mal » prêtées à Pétain ? Elle préparait le terrain aux spoliations successives, aux déportations, à tous les stades de la « solution finale » puisque c'était Vichy qui éliminait peu à peu les juifs de tous les secteurs de l'activité, Vichy qui recensait et hientôt incarcérait.

L'explication donnée par Robert Aron de cette « bonne volonté » de Vichy est singulière : « Si la France se cabre, nous serrons la gourmette (du cheval).

Deux textes révélateurs...

Par une lettre du 12 juin 1942 à son représentant à Paris, de Brinon, Pétain lui demande d'intervenir auprès des autorités allemandes pour que certains juifs (en fait, une vingtaine) soient dispensés de porter l'étoile jaune « par des mesures individuelles et exceptionnelles ». Il écrit :

« Je suis convaincu que les Hautes Autorités Allemandes comprennent parfaitement elles-mêmes que certaines exceptions sont indispensables ; le texte de la huitième ordonnance les prescrit d'ailleurs. Et cela me semble nécessaire POUR QUE DE JUSTES MESURES PRISES CONTRE LES ISRAELITES SOIENT COMPRISES ET ACCEPTEES PAR LES FRANÇAIS. »

★

Dans le procès verbal d'un entretien avec Eichmann, le 1^{er} juillet 1942, Dannecker, qui était responsable des mesures antijuives en France, écrit :

« Les pourparlers avec le gouvernement français ont abouti jusqu'à présent au résultat suivant : le président Laval a proposé, lors de la déportation des familles juives de la zone non occupée, D'Y COMPRENDRE EGALEMENT LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS. La question des enfants juifs restant en zone occupée NE L'INTERESSE PAS... »

Quelques jours plus tard, c'était la fameuse rafle du 16 juillet, à Paris, qui emplit le Vel' d'Hiv' de 30.000 victimes, hommes, femmes et enfants.

(Ces textes sont extraits du livre « De Rethondes à l'île d'Yeu », de Maurice Vanino.)

Nous la défendrons dans la mesure où la France sera gentille », disaient les nazis... Elle est donc « gentille » sur le dos des juifs. « Donnez-nous des juifs, et vous aurez des tickets de pain ! ».

L'autre raison donnée est aussi étrange : « L'antisémitisme hitlérien a beau être considéré par la presque totalité des Français comme une abomination, il n'en contamine pas moins, plus ou moins consciemment, certains de nos compatriotes », écrit Robert Aron.

Or, les mesures prises par Vichy, ce sont bien les hommes de Vichy qui les prennent, et non un « antisémitisme latent ». Que nous importent les soi-disant crises de conscience de Xavier Vallat ou de Pétain lui-même, puisque les fonctionnaires juifs sont épurés, puisque les préfetures s'emploient allégrement à éliminer les juifs de toutes les entreprises et à préparer les séquestres des entreprises juives, puisque l'Administration Militaire allemande exprime sa satisfaction de l'aide apportée par le « Ministère de la Production industrielle », sans laquelle elle n'aurait jamais pu poursuivre l'aryanisation des biens. Que nous importe, puisque, en zone non occupée, Vichy fit interner les juifs étrangers, puisque le Commissariat Général aux questions juives est créé par la loi du 29 mars 1941, sous la direction de Xavier Vallat, puisque Vichy a accepté de couvrir les mesures de persécution que « les Français auraient peut-être jugées impopulaires si elles émanaient des Allemands ».

A partir de 1941, on assiste à une véritable surenchère entre Vichy et les nazis, tant par le nouveau Statut des Juifs, préparé par Xavier Vallat, qui aggrave les exclusions et les spoliations, que dans le domaine des internements et des déportations.

Comme l'écrit J. Billig dans « La Condition des juifs en France », « le gouvernement de Vichy a ouvert la barrière pour les mesures radicales de la solution finale ». Les rapports allemands précèdent l'aide précieuse que leur apporte la police française pour les rafles à partir de 1941, en zone occupée. En zone non occupée, les mesures d'internement, d'assignation à résidence, les interdits à l'émigration ne sont-ils pas poursuivis par Vichy en « toute liberté ».

UN SERVICE IRREPLAÇABLE

La seule opposition nette que Pétain ait manifestée, c'est à propos de la déportation des juifs français, celle des juifs étrangers ne l'empêchant pas de dormir, et Vichy ayant même préparé le travail pour les juifs apatrides. Cependant, cette opposition de Pétain, aussi bien que de Laval, fondée, comme le montrent de nombreux documents, sur la crainte des réactions de l'opinion publique, a-t-elle empêché les déportations des juifs français eux-mêmes, que les mesures prises si docilement par Vichy avaient si minutieusement préparées ? On désigne ceux qui doivent être frappés, et puis on demande de ne pas leur faire mal !...

De plus, pourquoi Robert Aron estime-t-il seulement à 90.000 le nombre des pertes juives en France, qui est de l'ordre de 120.000 ?

Nous emprunterons à Joseph Billig notre conclusion : « Un coup d'œil rétro-

spectif sur l'histoire des juifs dans l'Etat français révèle le service irremplaçable rendu par le régime vichyssois à la cause hitlérienne en Europe... Lorsque la police ou les services ministériels de Vichy opposaient un refus aux autorités nazies, leurs actions devenaient peu efficaces, de leur propre aveu. Tout seul, l'occupant n'aurait pas obtenu la collaboration de l'Etat français qui a administré le déracinement social et matériel des juifs, a prêté la police pour l'exécution des « mesures de sécurité » nazies, et a enfin désigné et « concentré » de vastes caté-

gories de victimes pour leur déportation vers l'inconnu ».

Que nous importe, après cela, que Pétain ait eu un sursaut devant la vision de ce qu'il avait permis. Que nous importe qu'il ait, en privé, appelé Darquier de Pellepoix « Monsieur le tortionnaire », puisque les mesures qu'il a couvertes de son autorité ont permis à la « solution finale » de frapper en France sans entrave, et aux bourreaux de perpétrer « légalement » leurs crimes ?

Olga WORMSER.

PARIS, Janvier 1961



Ici, au 6, rue de Normandie, a vécu une héroïne de la Résistance, qui fut décapitée par les nazis, à Cologne, en 1943.

C'est là que les nazis d'aujourd'hui ont choisi de manifester à nouveau leur présence, brisant la plaque commémorative, et souillant de la croix gammée ce qu'ils n'avaient pas pu détruire.

Un peu partout, dans Paris, les croix gammées et les insignes de « Jeune Nation » recommencent à « fleurir ». Les antiracistes exigent une action énergique des pouvoirs publics.

Le procès EICHMANN se prépare

Fixée d'abord au 6 mars, l'ouverture du procès d'Adolf Eichmann doit avoir lieu, en principe le 15 mars, à Jérusalem. Mais cette date peut encore être modifiée.

L'acte d'accusation

Cependant, les préparatifs de ces assises historiques battent leur plein. L'acte d'accusation, qui compte 15 points, vient d'être publié.

L'accusation de « crimes contre le peuple juif » et de « crimes contre l'humanité » est étayée, dans cet important document, par de multiples références précises aux activités d'Eichmann.

Au point 1, il est reproché à Eichmann d'avoir avec ses complices, causé la mort de millions de Juifs dans les camps d'extermination, et par l'organisation des déportations dans 17 pays occupés. Ces forfaits ont été perpétrés alors qu'Eichmann était chef du « Département des Affaires Juives » de la Gestapo, créé pour la « solution finale » de la question juive.

Le second et le troisième points du document accusent Eichmann d'avoir causé un préjudice physique considérable à des millions de Juifs en les déportant, en les persécutant et les maintenant dans les ghettos, dans des conditions inhumaines.

Le quatrième point porte sur les mesures de stérilisation visant à la « destruction du peuple juif ».

Dans les points suivants sont signalées, outre les persécutions raciales, les persécutions nationales et politiques, notamment en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie. Il est question en particulier du massacre de Lidice et de la déportation de milliers de Tziganes.

Eichmann est aussi poursuivi pour son appartenance aux différentes organisations déclarées criminelles par le Tribunal international de Nuremberg.

Le document se termine par la liste des 39 témoins de l'accusation.

L'avocat d'Eichmann, le Dr Servatius a quitté Israël, le 26 janvier en protestant contre le fait qu'il ne pouvait communiquer seul à seul avec son client. Celui-ci aurait, paraît-il, à lui faire une déclaration dans le plus grand secret.

En réalité, le régime auquel est soumis Eichmann est le même que celui qui fut appliqué aux criminels de guerre jugés à Nuremberg au lendemain de la guerre. Un policier est toujours présent aux entrevues d'Eichmann et de son avocat, qui communiquent par téléphone, à travers une épaisse vitre.

Les autorités israélienne lui ayant donné la possibilité d'une rencontre sans témoin, le Dr Servatius est revenu à Jérusalem.

Le procès-verbal de l'interrogatoire d'Eichmann, un document de 4.000 pages, lui a, d'autre part été remis.

Le procès aura lieu dans un bâtiment dont la construction est en train de s'achever. Des centaines de journalistes du monde entier suivront les débats. Eichmann sera placé dans une cage de verre blindé, à l'épreuve des balles. Une unité spéciale de la police sera affectée à la garde du tribunal. La circulation des véhicules dans les rues avoisinantes sera interdite.

COEXISTENCE ET CIVILISATION

(Suite de la première page)

qui fondent lentement dans une unité nationale. Tels en France les Celtes, les Germains, les Romains et d'autres. L'hostilité de certains milieux obligea les Juifs, trop souvent à émigrer, à changer de patrie et les confina dans des ghettos. Leur religion différente de celle des populations où ils essayaient de se fonder les reléguait souvent d'ailleurs à part. Rien ne sépare les humains comme des croyances divergentes.

Un phénomène analogue se produisit dans l'Empire byzantin après la conquête de Constantinople par Mahomet II en 1453. Les Grecs gardèrent leur religion et ceci pendant des siècles, ce qui permit, au début du 19^e siècle, la renaissance de l'hellénisme, lequel n'a cessé de s'assimiler des populations variées, Doriens, Albanais, Crétois, qui ont fini par former une nouvelle « race » historique au seul sens que l'on puisse donner à ce terme.

ON parle beaucoup de nos jours de la paix. Certes, tous la désirent, peuples et gouvernants, mais les divers credos sociaux, religieux, économiques, ne sont pas faits pour rapprocher entre eux les peuples.

On voit trois grands blocs s'affronter : l'Occident, dont les Etats-Unis se targuent d'assumer la direction, le bloc russe soviétique qui englobe une partie de l'Europe et une grande partie de l'Asie, enfin en Extrême-Orient, la Chine qui s'éveille sous la forme d'une credo nouveau : le Communisme. Et dont Napoléon, pour le citer à nouveau, aurait dit : « La Chine dort, son réveil ébranlera le monde ».

Que nous réserve l'avenir ? Espérons que les peuples et leurs gouvernants, terrifiés par la puissance destructrice des nouveaux engins atomiques se résigneront à une coexistence pacifique où ne s'affronteront plus que les rivalités sociales, économiques, culturelles, le seul terrain où l'humanité devrait désormais exercer ses activités.

M. B.

LE RACISME AU CONGO

M. Jules CHOMÉ, qui a bien voulu nous confier cette importante étude, est un spécialiste de la question congolaise. Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, président de la section belge de l'Association Internationale des Juristes Démocrates, il a assuré, en 1959, à Léopoldville, la défense de plusieurs dirigeants congolais (dont M. Kasavubu) poursuivis par les autorités belges.

Il est l'auteur de deux livres, « La crise congolaise » et « La passion de Simon Kimbaugu » et de plusieurs brochures sur les problèmes du Congo, qui font autorité.

Le grand Livingstone, géographe et missionnaire protestant, mort à Tshitambo, le 1^{er} mai 1873, avait dit, en parlant de l'Africain : « Nous ne doutons ni de son cœur ni de son intelligence. Quant à la place que le nègre doit occuper un jour parmi les peuples, nous n'avons rien vu qui justifie l'hypothèse de son infériorité native, rien qui prouve qu'il soit d'une autre espèce que les plus civilisés. L'Africain est doué de tous les attributs caractérisant la race humaine » (1).

En 1889, S.S. le pape Léon XIII confiait au Supérieur général de la Congrégation de Scheut l'évangélisation du Congo, par un Bref qui proclamait (2) : « Vous n'ignorez point, chers Fils, Notre ardent désir de voir les peuples sauvages de l'Afrique abandonner les ténèbres de l'erreur à l'éclat de la lumière de l'Évangile, et échanger leurs coutumes abruties avec la politesse et la civilisation chrétienne.

« Ce changement aura pour effet de soustraire à la loi de leurs caprices, ces tribus, peuplades ravalées au niveau de l'animalité, et de les faire passer de la servitude de la corruption à la glorieuse liberté des enfants de Dieu. »

Cette opinion du Chef de l'Église va marquer de son empreinte non seulement les premiers missionnaires catholiques qui œuvreront au Congo mais des générations de colons.

Le noir est un intermédiaire entre l'homme et l'animal. Pour les plus bienveillants, il est un enfant. Pour tous, il appartient à une race maudite qu'on désespère de guérir de ses tares.

Un des missionnaires les plus célèbres de l'époque des pionniers, le P. De Deken, schéutiste, décrit les noirs (3) :

« On ne voit que museaux de singes, lèvres charnues, allongées en muse, jambes velues comme celles d'un chimpanzé, poitrines étroites et plates, bras longs à descendre jusqu'aux genoux. »

Le P. Aug. De Clercq, autre schéutiste, dépeint les Bakete (4) :

« Sale peuple. C'est la définition aussi complète que brève qu'on puisse en donner. »

« Peuple laid d'ailleurs, même pour des nègres. Avec leur nez affreusement écrasé, leurs yeux brillant d'une lueur de convoitise bestiale, leurs lèvres épaisses allongées en muse... »

Voilà pour le physique. Fidèle à la conception pontificale du noir « proche de l'animalité » on lui donne des traits simiesques.

Pour le moral, le tableau n'est pas plus encourageant. Pour le Père De Wilde, encore un schéutiste (5), dès son plus jeune âge, le négroïde est :

« L'être le plus corrompu qui soit sur la face entière du globe — hormis ses parents, bien entendu (...). »

« La corruption morale, tel est le vice éminemment distinctif par lequel la race noire tranche sur toutes les autres races mêmes païennes. »

« Et c'est pourquoi quand même je n'aurais pas d'autre argument, je me rangerais du côté de ceux qui font descendre les nègres — de Cham, le fils dénaturé que Noë maudissait jadis à cause de son impudeur... »

« L'enfant noir naît avec une tendance au mal corrélatrice au dévergondage originel de la race (...). »

« Reprise en bloc, la race noire est la plus stupide qui soit au monde (...). »

« Leurs vagues idées religieuses se résument en un abject matérialisme (...). »

« Le nègre n'est qu'un grand enfant mobile, fantasque, tout à fait pour servir en chien craintif une volonté plus forte que la sienne (...). »

« Faut-il désespérer de changer ces natures molasses, idiotes et dépravées ? La race nègre ne sortira de son abjection pour devenir un grand peuple, qu'à condition de se relever par le Christianisme. »

Les Pères Jésuites, venus au Congo quelques années après les Scheutistes, partageront leur sentiment (6) :

« Les noirs ne sont pas plus attachés à leurs femmes, à leurs enfants, qu'à une chèvre, à un goret. »

Le P. Prever (7) :

« L'intelligence est plus qu'endormie chez le nègre. »

Le plus entreprenant des Pères de Scheut, le Père Combier, avait dit (8) :

« Il semblerait qu'une malédiction pèse sur cette race maudite. »

Jules CHOMÉ

Et l'un des plus éminents missionnaires Jésuites, le P. Butaye, lui faisait écho (9) :

« On remarque dès l'abord que c'est une race profondément déchue. »

Le grand homme d'État catholique Charles Woeste parlera à la Tribune du Parlement, le 7 décembre 1911 (10) :

« de populations qui, depuis de longs siècles, ont perdu en quelque sorte le sentiment de la moralité la plus vulgaire. »

Il est à peine besoin de souligner que tous ces jugements sommaires ne correspondaient à aucune réalité.

Indiquons simplement qu'il apparaît, de plus en plus, qu'avant l'arrivée des Occidentaux, les peuples d'Afrique avaient une morale souvent plus exigeante que la nôtre, une organisation de la propriété sûrement plus sociale, des principes de solidarité extrêmement efficaces, une organisation politique et judiciaire, etc., et qu'on était très loin du néant, qu'encombrés de préjugés et gonflés de complexes de supériorité les conquérants militaires ou idéologiques de ces contrées ont cru discerner dans des attitudes qu'ils ne comprenaient pas et qui étaient souvent provoquées ou inspirées par leur venue ou leurs interventions.

Mais le cadre de cet article ne nous permet pas d'entamer une discussion sur le bien fondé de leurs opinions. Il suffit ici qu'elles aient été dominantes et qu'elles aient marqué tous les milieux blancs vivant au Congo.

Le 30 janvier 1921, « L'Avenir Colonial Belge », qui se piquait volontiers d'une pointe d'anticléricalisme, s'exprimera dans les termes mêmes du Souverain Pontife de 1889 (11) :

« L'indigène du Congo... est à peine sorti de l'animalité. »

Il allait de soi qu'en partant d'une telle opinion, l'on devait aboutir dans tous les domaines à une véritable discrimination.

Le rédacteur en chef de « L'Avenir Colonial Belge », A. Brenez, s'insurgeait très logiquement contre l'instauration d' :

« Un régime judiciaire des plus dangereux qui jugeait les indigènes, à peine sortis de l'animalité, les indigènes sauvages et souvent anthropophages, d'après les mêmes lois et textes que ceux appliqués aux Blancs (12). »

Cette discrimination raciale se traduira nécessairement dans un nombre considérable de lois, décrets et ordonnances du Congo Belge.

Les idées-forces qui domineront la politique belge à l'égard des noirs seront formulées clairement par l'un des premiers évêques du Congo, Mgr Roelens (13) :

« La crainte et l'intérêt sont les deux mobiles principaux des actes du noir. »

« Ce sont donc ces deux fibres qu'il faut toucher d'abord, afin de faire vibrer les autres. »

« Il faut s'adresser à la crainte par ostentation de la supériorité (force, talent, caractère). »

« Mais cette crainte, même révérencieuse, doit être tempérée par une bonté paternelle, qui veut du bien au noir ; cette bonté doit s'allier à la justice et à la fermeté. »

La crainte la plus efficace, ce sera celle des châtiments corporels :

« Ce qu'il faut, c'est le châtimement corporel qui inspire aux indigènes une réelle terreur. » (14).

Un certain Willy Van Cauteren l'explique dans le seul journal de la capitale du Congo (15) :

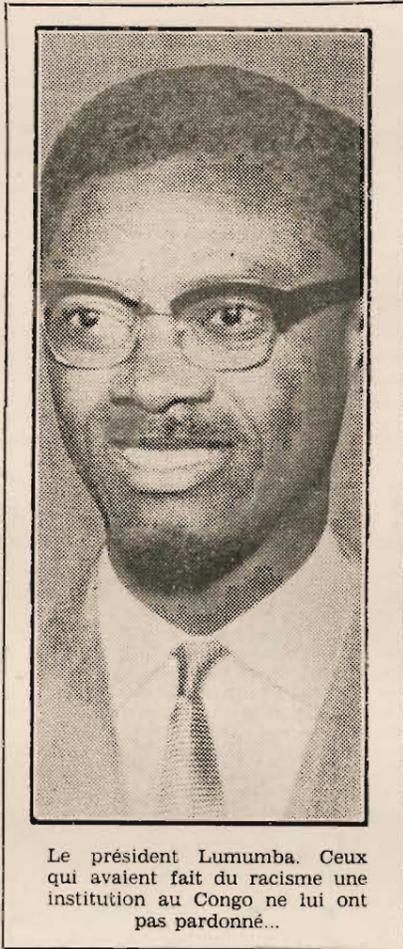
« Il faut à la société un droit de défense et des exemples. Je n'en connais pas de plus efficaces que la chicotte au Congo. »

« Et il ne faut pas exagérer la gravité de ce régime punitif. Disons plutôt qu'il est humiliant. Demandez aux missionnaires, vieux coloniaux, doublés de gens aux meilleurs principes humanitaires, s'ils condamnent la chicotte ? »

C'est une brave religieuse gantoise qui nous donne la description la plus précise de la chicotte (16) :

« On hale, écrit-elle à sa Supérieure, sur le ricage l'hippopotame pour le dépouiller de sa peau épaisse de 4 centimètres. Cette peau se découpe toute fraîche en lanières qui, tordues et séchées, constituent la chicotte ou fouet dont on justifie au Congo les paresseux et les malfaiteurs. »

La bonne Sœur n'a pas seulement vu confectionner la chicotte. Dans la même lettre elle raconte que des noirs ont rejoint le bateau en retard et dévasté des champs de manioc.



Le président Lumumba. Ceux qui avaient fait du racisme une institution au Congo ne lui ont pas pardonné...

« Ce dont, écrit-elle, la chicotte fait aussitôt bonne justice pour les coupables. Et c'est bien fait ! »

Le Père De Cleene, directeur de la Colonie Scolaire de Boma, a d'autres méthodes (17) :

« C'est un caillou, le crâne d'un nègre, et qui croirait, en giflant là-dessus, faire mal à Bamboula, se tromperait grandement, ce serait la main du frappeur et non la tête du frappé qui pâtirait de ce choc... »

Lorsque l'usage de la chicotte sera interdit aux particuliers, il sera maintenu dans le secteur public, notamment dans les prisons et les camps de relégation.

Et l'on aurait tort de croire qu'il s'agissait de survivances du temps des pionniers.

C'est le Gouverneur très chrétien (et que la Belgique considère comme le plus grand gouverneur dont elle ait doté le Congo), M. Pierre Rijckmans, qui signait l'ordonnance n° 216 (AIMO), du 12 juillet 1943, organisant le régime des colonies pour relégués (18).

L'article 14 de cette ordonnance stipulait notamment :

« Les réunions non autorisées, les manifestations collectives, les actes d'insubordination, les réclamations non fondées, la mauvaise volonté ou la négligence dans l'exécution des prescriptions résultant de la présente ordonnance ainsi que tous actes de nature à troubler le

bon ordre sont passibles des peines disciplinaires ci-après :

« 2° 2 à 8 coups de fouet appliqués au bas des reins en présence du gardien ; ils sont donnés d'affilée. Toutefois si une blessure ou une syncope se produit, l'application de la peine est immédiatement suspendue. »

« Les femmes, les vieillards, ainsi que les indigènes dont l'état de santé s'y oppose ne pourront être soumis à la peine du fouet. »

On appréciera les préoccupations humanitaires qui tempèrent cette sanction réservée aux Congolais bien portants. Cet usage de la chicotte ne sera supprimé dans les prisons d'Etat et à l'armée, qu'en décembre 1958.

La discrimination est partout. Une ordonnance n° 3, Cont. du 29 mars 1926 crée :

« dans les circonscriptions urbaines, des quartiers distincts pour les personnes de race européenne. »

L'article 6 de l'ordonnance prévoit que :

« Toute personne qui sera trouvée résidant dans le quartier européen sans être munie de l'autorisation nécessaire sera punie au maximum de 7 jours de servitude pénale et de 200 francs d'amende ou d'une de ces peines seulement. »

Ces dispositions ne seront abrogées qu'après les événements de janvier 1959.

Le Code de Procédure pénale établit partout des distinctions entre indigènes et non-indigènes (19).

Certaines dispositions pénales, tel le Décret du 24 juillet 1918 (20), érigent en infraction certains faits, uniquement lorsqu'ils sont commis par des indigènes.

« Ce sont en général les actes et propos irrespectueux tenus en public devant un agent de l'administration, le mépris, l'insoumission, le fait de répandre des faux bruits, etc. »

Il est impossible d'entrer dans le détail des dispositions discriminatoires. Après les dramatiques journées de janvier 1959, le Ministre du Congo Belge voulut éliminer au plus tôt de tels textes. Il désigna à cette fin une commission de juristes. Après plusieurs mois d'un travail intensif, le Ministre dut reconnaître que l'on n'avait pu mener la tâche à bonne fin tant il y avait de textes à modifier ou abroger.

Cette forme du racisme avait, sans nul doute, une originalité. Elle allait, fidèle aux vues des premiers missionnaires, de pair avec un paternalisme unique en son genre. Elle en était d'ailleurs une des manifestations.

Si le noir devait quitter la cité européenne à une heure déterminée, c'était pour lui éviter les mauvais exemples. S'il ne pouvait pas aller au cinéma des Européens c'était parce que les films qu'on y projetait pouvaient avoir sur lui une mauvaise influence.

Grand enfant, il fallait le protéger contre lui-même.

Un texte significatif : la conférence consacrée par Mgr Scalais (21) aux évolués :

(Suite page 12.)

(1) Cité par le lieutenant Lemaire dans « Au Congo — Comment les Noirs travaillent », Bruxelles 1895, page 138.

(2) Revue : Missions en Chine et au Congo, Bruxelles 1889, n° Préliminaire.

(3) Missions en Chine et au Congo, 1895, p. 154.

(4) Missions en Chine et au Congo, 1899, p. 334.

(5) Missions en Chine et au Congo, 1895, p. 106 et suivantes.

(6) Revue des Missions Belges de la Compagnie de Jésus, mission du Kwango, 1906 p. 141.

(7) Revue des Missions Belges de la Compagnie de Jésus, mission du Kwango, 1901, p. 178.

(8) Missions en Chine et au Congo, 1889, p. 94.

(9) Missions Belges de la Compagnie de Jésus, 1900, p. 265.

(10) Annales Parlementaires, 1911-1912, p. 190.

(11) L'Avenir Colonial Belge, 30 janvier 1921.

(12) Le 14 août 1921, dans un éditorial : « Soyons fermes, imposons le respect du blanc. »

(13) Libre Belgique, 11 janvier 1921, résumé dans la revue Congo, 1921, 1, p. 282.

(14) L'Etoile du Katanga cité par l'Avenir Colonial Belge, 27-11-1921.

(15) L'Avenir Colonial Belge, 5-10-1922.

(16) Missions en Chine et au Congo, 1894, p. 502.

(17) Missions en Chine et au Congo, 1898, p. 94.

(18) Codes et Lois du Congo Belge, éd. de 1954, p. 880. Il est inutile de souligner que d'après l'ordonnance législative du 12 juillet 43 la relégation était réservée aux seuls indigènes de la colonie, c'est-à-dire aux noirs.

(19) V. notamment Schier, Droit de procédure au Congo Belge.

(20) V. Codes et Lois du Congo Belge, p. 301.

(21) L'actuel archevêque de Léopoldville, dans la revue Missions de Scheut, 1954, p. 68.

COMMISSION CENTRALE DE L'ENFANCE

14, rue de Paradis, PARIS-10° (PRO 90-47 et 90-48)

Grand spectacle d'enfants

Le samedi 25 février, à 20 h. 30 précises
au THEATRE DE L'ENTREPOT

21, rue Yves-Toudic (Métro : République)

AU PROGRAMME :

SAYNETES (en costumes) : « Don Quichotte » — « Tom Sawyer »
— « Parole d'honneur » — « Pourim Spil ».

DANSES POPULAIRES.

CHORALE DES JEUNES.

... et une grande attraction : **UN FILM INEDIT** de la C.C.E. sur les colonies de vacances 1960.

Billets à 3, 4 et 6 NF, en vente, 14, rue de Paradis, et dans les groupes des « Jeunes Bâtisseurs ».

L'HISTOIRE DOULOUREUSE DES RELATIONS JUDEO-CHRETIENNES

Le R.P. Paul DEMANN, qui a consacré, ces dernières années, de remarquables efforts à la critique des tendances antijuives dans l'enseignement religieux catholique, passant notamment au crible de très nombreux livres de catéchisme, vient de publier une plaquette intitulée « LES JUIFS. Foi et Destinée », au Editions Arthème Fayard.

Cet ouvrage, selon l'auteur lui-même, propose « au public chrétien de notre temps une brève initiation au judaïsme et à la connaissance de nos aînés dans la foi ».

Il n'est évidemment pas de notre ressort de porter un jugement sur l'aspect religieux de cette étude. Mais il nous a semblé intéressant de faire connaître à nos lecteurs un extrait de la première partie, qui évoque brièvement l'histoire des rapports entre chrétiens et juifs, et le « climat » qui en est résulté.

Nous remercions le R.P. Demann, et les Editions Arthème Fayard de nous avoir aimablement autorisés à reproduire ce texte.

ENTRE les deux communautés séparées qui se côtoient (...) d'abord en Palestine et ensuite dans toute la Diaspora méditerranéenne et orientale, il y a inévitablement opposition, conflit, rivalité. L'une et l'autre se rattachent à la même racine et revendiquent le même patrimoine, celui des Ecritures. L'une et l'autre ont conscience d'être le peuple de Dieu, le « véritable Israël », héritier des promesses, dépositaire de la Révélation. Pour l'Eglise, la certitude de cette continuité est celle de sa foi au Christ, accomplissement des Ecritures et de toute l'histoire d'Israël. Pour le judaïsme, il y a l'évidence tangible de la continuité de sa tradition, de ses institutions, de toute sa vie religieuse et nationale. Leurs prétentions sont contradictoires entre elles, et il sera également vital pour l'une et pour l'autre de s'affirmer et de justifier ses prétentions en face de l'autre. De plus, une inéluctable rivalité opposera, auprès du monde païen, la prédication de l'évangile et le prosélytisme juif, qui restera très actif pendant les premiers siècles chrétiens. Entre les deux communautés, il ne pouvait pas y avoir de « coexistence » dans l'indifférence, comme entre deux étrangers. (...)

Ce qui peut paraître étonnant, et qui est pourtant, hélas ! très humain, c'est qu'au cours des polémiques et des frictions des années et des siècles suivants, on en soit venu si rapidement, de part et d'autre, à perdre de vue, en grande

partie, ce qui était et restait commun aux deux seurs rivales (...).

Pendant la période décisive que constituent les 4 premiers siècles de l'ère chrétienne pour la formation de la tradition et les institutions tant du christianisme que du judaïsme rabbinique, le besoin de se définir l'un par rapport à l'autre, de se distinguer et de se différencier de l'autre aux yeux des populations païennes et des autorités impériales, a nettement marqué l'évolution de la pensée de chacune des deux communautés. De plus, les polémiques doctrinales et les griefs réciproques conduisaient fatalement à un durcissement du conflit spirituel et préparaient sa dégradation en conflit humain. (...)

UN renversement complet de la situation politique se produit en 312, avec l'avènement et la conversion de Constantin. De religion illégale et naïgère encore persécutée, le catholicisme devient pratiquement la religion officielle de l'Empire et se trouve désormais, et à quelques courtes périodes près pour longtemps, associé au pouvoir, à celui de l'Empire d'abord, à celui des principautés et royaumes chrétiens du Moyen Age dans la suite. La situation légale privilégiée du judaïsme se trouve, du même coup, compromise et à terme condamnée. On en arrivera progressivement, mais rapidement à une conception de l'Empire chrétien et de la législation civile et ecclésiastique, dans laquelle seuls les chrétiens pourront avoir une place de plein droit. Le paganisme éliminé et les hérésies pourchassées, seuls les juifs, ces antagonistes déjà « traditionnels », survivront d'une manière durable au sein du monde chrétien et auront à subir le contre-coup de cette tournure de l'histoire.

La législation impériale et conciliaire qui se forme à partir du IV^e siècle est d'abord d'une inspiration surtout défensive. Elle vise à éliminer de la Société chrétienne toute influence juive, à élever des barrières entre les chrétiens et les juifs, à reléguer ces derniers au *ban de l'Empire*, à les écarter des structures administratives et économiques de la société. L'aboutissement, encore lointain, de cette évolution, ce sera le *ghetto* et cet isolement des juifs au sein des peuples chrétiens qui constituera le terrain de culture idéal pour toutes les ignorances, tous les préjugés, tous les *mythes*, jusqu'aux idées et aux accusations les plus absurdes et les plus tenaces.

Nous retrouvons les mêmes motifs et les mêmes tendances dans l'enseignement théologique que formulent à la même époque au sujet des juifs — souvent avec une extrême dureté — les prédicateurs

et les écrivains ecclésiastiques, et non les moins illustres. Cette législation et cet enseignement s'expliquent en grande partie par le fait qu'à l'époque le prosélytisme juif était encore fort actif et que les communautés juives rompues à la discussion avec les chrétiens, exerçaient par leur ancienneté, leur connaissance des Ecritures, leur culture, la beauté de leur culte, etc., une sorte de fascination sur les populations souvent frustes et encore très superficiellement christianisées, fascination qui ne pouvait que paraître dangereuse aux autorités de l'Eglise et

par
le R.P. DEMANN

de l'Empire. Les oppositions durcies et les polémiques après dont on avait l'habitude, et sans doute aussi certaines tensions sociales, faisaient le reste.

L'évolution ainsi commencée, dans l'enseignement et dans la législation, ne cessera guère de s'accroître dans le sens de la dureté, du mépris, de l'hostilité envers les juifs et imprènera profondément l'esprit, l'imagination, la sensibilité, le langage, toutes les traditions des peuples du Moyen Age chrétien.

C'est surtout à partir de la première croisade (1096) que cette évolution produira ses fruits sanglants et que commenceront les siècles les plus sombres de l'histoire juive (du XII^e au XV^e). Ces siècles de massacres, de spoliations, de brimades, de vie précaire et pourchassée, auront, de leur côté, profondément marqué la tradition, la spiritualité et la sensibilité juives. L'histoire réelle fut, certes, infiniment plus diverse et plus complexe que cette évocation globale. Il fallait pourtant bien rappeler ici, au moins en quelques mots, ce long passé, dont le lourd héritage est encore présent, trop présent, dans les habitudes de pensée, dans la sensibilité, dans mille traditions du monde chrétien comme du monde juif, et jusque dans les structures de la société, jusqu'à ces barrières psychologiques invisibles qui subsistent encore longtemps après la disparition des barrières institutionnelles.

EN 1791 (quinze ans après que le même principe eût été posé dans la Constitution des Etats-Unis), la Constituante issue de la Révolution française vota l'émancipation des juifs, c'est-à-dire leur rend les droits pleins et égaux du citoyen libre. Cet événement fait en quelque sorte pendant au tournant intervenu un millénaire et demi plus tôt avec l'avènement de l'Empire chrétien. Avec quelques dizaines d'années de décalage, tous les pays d'Europe suivront

le mouvement ainsi déclenché. Cette réintégration des juifs dans la société des pays de tradition chrétienne et le processus d'assimilation auquel elle a donné naissance auront eu des conséquences incalculables pour les rapports entre le monde juif et le monde chrétien. Entre les deux, des relations normales — qui avaient été presque impossibles pendant de longs siècles — ont pu reprendre, même si cette reprise progressive a été freinée par les séquelles du passé, contrariée bien des fois par la conjoncture politique et économique, trop souvent vidée de sa substance par la déchristianisation des uns et la déjudaïsation des autres. Néanmoins, peu à peu, des liens, des échanges, des amitiés se sont noués, permettant aux juifs et aux chrétiens de découvrir le visage de l'autre, de s'intéresser à l'autre, de s'interroger au sujet de l'autre.

Cela n'a pas empêché, jusqu'à une époque récente, de nombreuses confusions et des collusions entre des milieux chrétiens encore mal dégagés d'un *antisémitisme* « traditionnel » et les nouvelles formes d'antisémitisme politique, nationaliste et raciste. Et il aura fallu les développements et les débordements de ce dernier pour faire prendre conscience plus largement au monde chrétien de la véritable nature et de la véritable malice de l'antisémitisme.

Cette démonstration brutale a été fournie par le régime hitlérien, avec son idéologie ouvertement païenne, avec sa sauvagerie monstrueuse et méthodique qui, en quelques années, a englouti six millions de juifs, uniquement parce qu'ils étaient juifs. Ces événements inimaginables ont provoqué un sursaut jusqu'alors sans exemple chez beaucoup de chrétiens, en Allemagne, dans les pays occupés et partout dans le monde. Devant de tels faits, un chrétien digne de ce nom ne pouvait pas ne pas s'interroger sur les causes et les implications du drame, ne pas prendre conscience de la gravité et de l'urgence du problème de sa propre attitude, de ses responsabilités, de ses tâches relatives aux juifs.

La haine païenne dans laquelle le confondait le persécuteur, les épreuves subies en commun, l'entraide et les amitiés nées au creuset de la souffrance ont, de leur côté, fait mieux comprendre à beaucoup de chrétiens la solidarité qui les lie au peuple de la première Alliance. Ces expériences ont suffisamment marqué toute une élite chrétienne pour susciter après la guerre de multiples efforts de réflexion et d'examen de conscience, et diverses initiatives qui ne cessent de se développer dans le monde chrétien actuel, et dont bénéficient déjà plus largement les jeunes générations qui montent...

Pour conjurer les forces du passé

LA vague d'antisémitisme qui s'est abattue sur l'Allemagne Fédérale dans les premiers jours de 1960 a amené l'opinion publique internationale à tourner les yeux une fois de plus sur le grave danger pour la paix mondiale que constitue la survivance en territoire allemand d'éléments néo-nazis organisés. Ces organisations d'extrême droite recrutent essentiellement parmi certains anciens privilégiés du III^e Reich qui se sont trouvés dépossédés lors de sa chute, et une jeunesse désœuvrée et séduite par une démagogie de grandes phrases creuses à préention idéologique.

Aurions-nous tort de nous alarmer outre mesure ? Le gouvernement fédéral de Bonn nous affirme qu'il ne faut pas trop les « prendre au sérieux », et qu'après tout ils ne sont guère à l'heure actuelle que 40.000, chiffre qui n'a rien de supérieur aux effectifs moyens de leurs homologues dans la plupart des Etats européens.

Disons cependant que nous attribuons à la situation allemande un caractère quelque peu particulier : les fascistes ne sont pas partout encadrés par d'anciens S.S. ou d'anciens leaders des Jeunesses Hitlériennes qui ont fait leurs preuves et que l'on a pourtant laissés libres d'exercer leurs droits politiques ; ils ne sont pas partout encouragés par une politique officielle dont certains aspects comme, par exemple, les revendications incessantes sur les « territoires perdus au-delà de la ligne Oder-Neisse », entrent parfaitement dans la « ligne politique » des néo-nazis.

Mais, diront quelques-uns, comment peut-on donc en revenir là quand on a connu l'époque nazie ou simplement quand on en a entendu parler ?

Anne Bauer, correspondante de presse à Hambourg, raconte que, dans une famille, le fils aîné (18 ans) posait souvent à ses parents cette question : « Qu'avez-vous fait au temps d'Hitler ? » Et eux, qui pourtant n'avaient rien fait de bon ni rien de mal, ne savaient que répondre et baissaient la tête. Cet exemple est significatif d'une attitude générale outre-Rhin : aux questions des adolescents, on ne répond que par un silence gêné.

C'est donc bien l'ignorance la plus totale de l'époque nazie qui entraîne l'adhésion de jeunes à ce fascisme, nouveau

La jeunesse allemande doit savoir...

pour eux. Anne Bauer raconte encore qu'à Munich, ville pourtant « particulièrement évoluée », le quart des enfants d'âge scolaire (12-16 ans) ignorent tout d'Hitler, la moitié n'en ont qu'une notion très vague ; seul, le quart restant a reçu un début d'instruction dans ce domaine, mais il est comme par hasard nettement orienté à droite. Combien nous semblent ainsi justifiées les paroles du docteur Joachim



Une image qu'on aimerait ne pas revoir...

Prinz, ancien rabbin de Berlin, déclarant : « L'antisémitisme et le national-socialisme allemands sont nés dans les écoles allemandes ».

LE COTE MILITAIRE

Quand on recherche les responsabilités d'une telle carence criminelle, on ne doit pas hésiter à porter haut ses regards. Sans doute les problèmes à résoudre sont-ils délicats, ne serait-ce que du fait que 30 % des professeurs actuels étaient à

l'école sous le III^e Reich, que beaucoup sont restés de tendance nazie, que l'énorme majorité du corps enseignant n'est rien moins que dynamique et que l'apathie en ce qui concerne ces problèmes de dénazification va grandissant chez les maîtres et dans la population.

Sans doute certains « laender » jont-ils des efforts très louables : dans la Hesse, 5 heures par an sont consacrées obligatoirement dans toutes les écoles à l'instruction sur l'ère nazie ; à Hambourg, à partir de 14 ans, les élèves ont 2 heures obligatoires par semaine d'« instruction politique ». Mais même ces gouvernements très difficiles, ne serait-ce que celui, capital, des manuels d'histoire en vigueur.

Ici, on a tronqué — délibérément ou non, ce n'est pas la question — toute explication rationnelle des faits de l'histoire hitlérienne. Citons, en vrac, ces phrases, toutes prises dans des manuels largement répandus : « L'Alsace-Lorraine appartient « de plein droit » à l'Allemagne... » « Hitler devait attaquer le Danemark et la Norvège ; c'était le seul moyen d'assurer la sécurité de nos bases aériennes et navales et d'entraver un blocus de l'Allemagne éventuel... » « L'attaque allemande contre la Yougoslavie était devenue une nécessité après la campagne d'Albanie de Mussolini... » « Le côté militaire des activités nazies ne doit être jugé qu'avec des considérations strictement militaires ».

UNE ETRANGE DISCRETION

Dès lors, est-il besoin de souligner le silence quasi unanime des manuels allemands sur les persécutions nazies : 11 lignes au total y sont consacrées par le « Aus der Deutschen Vergangenheit » utilisé en Bavière et le « Am Fliessband der Zeit » en usage en Westphalie et en Rhénanie du Nord. Le « Grandzuege der Geschichte » de Berlin n'utilise que 6 lignes pour parler des meurtres de Juifs et se contente de cette affirmation générale : « Plusieurs millions de Juifs furent massacrés ». Sans doute un livre comme le « Welgeschichte im Aufriss » en usage à Berlin représente-t-il un réel progrès : une page et demie est consacrée aux persécutions, une à l'antisémitisme allemand avant le III^e Reich, tout un chapitre sur le thème « Pourquoi l'expérience démo-

cratique a échoué après 1919 ». Sans doute le « Die Neueste Zeit », employé en Basse-Saxe, utilise une page pour décrire les persécutions nazies, parle de 4 à 5 millions de Juifs assassinés, donne une description de dix lignes des camps de concentration.

Mais est-il certain que ces progrès soient appréciés par les responsables des Landers ? Un incident comme celui qui a eu lieu récemment en Bavière ne peut que nous laisser rêveurs : un manuel affirmait : « Il est impossible de donner le chiffre exact des Juifs qui perdirent la vie, mais ils furent probablement plusieurs millions ». Le ministère de l'Education bavarois, jugeant sans doute cette affirmation trop précise, la fit remplacer par l'expression « un très grand nombre ».

REUSSIRONT-ILS ?

Nous faut-il donc désespérer de voir un jour renaître une Allemagne saine ? La partie sera difficile mais il faut pourtant noter quelques signes d'espoir. Notamment, l'action des étudiants allemands contre la politique stupide menée à Bonn : la grande association Verband Deutscher Studentenschaften réclamait récemment la création immédiate d'un Institut académique des affaires juives et prenait position pour l'éducation du peuple allemand, seul moyen d'éviter la résurgence de l'antisémitisme. Me rendant dernièrement en Rhénanie, j'ai été très frappé de voir à quel degré de conscience politique étaient arrivés les étudiants que je rencontrais. Ils m'affirmaient tous leur volonté d'accepter le poids que représentait ce fardeau quasi héréditaire qui pesait sur eux. Mais, en même temps, ils me demandaient, en tant que Français, de tenter d'oublier et de leur faire confiance pour liquider les séquelles du nazisme.

Personnellement, je crois ces jeunes dignes de respect et même d'admiration. Seulement réussiront-ils ? En 1952, les résultats d'une enquête d'opinion publique nous apprenaient que le 1/10 du peuple allemand croyait encore qu'Hitler était celui qui avait fait le plus pour l'Allemagne. En 1958, après un nouveau sondage, ces « attardés » ne représentaient plus que 4 % de l'ensemble de la population. Comment faire pour qu'en 1970, ils ne soient pas 40 % ? C'est tout le problème.

Philippe LAUBREAUX.

Jules ROY, Prix de la Fraternité

C'EST un grand livre que le Prix de la Fraternité vient de couronner. Et je me sens honoré d'avoir à lui rendre ici cet hommage.

Parmi les œuvres de qualité soumises à son choix le jury s'est attaché à celle qui traite du thème essentiel pour le peuple français. Voilà près de sept ans que sa politique intérieure et internationale bute contre ce problème, près de sept ans que notre conscience « a mal à l'Algérie ».

Ce thème, un écrivain de talent et de courage, un authentique combattant de la lignée des Saint Exupéry, l'a évoqué en des pages si pleines, si vibrantes, si loyales qu'elles apparaissent comme une libération et comme une promesse.

La voix d'Albert Camus, l'Algérien, s'est éteinte. Et depuis bien des mois avant sa mort, emprisonnée, en un dilemme que nous comprenions mal, celui

du devoir de justice et du devoir envers sa mère, elle avait cessé de parler de l'Algérie.

Jules Roy a pris la relève. Son livre a déjà porté à plus de cent mille lecteurs un message de paix qui ne manque en rien à la justice.

Livre brûlant qui porte en épigraphes des versets du Livre de Job. « *Je suis devenu le frère des chacals* », criait le Patriarche sur son fumier. Et son désespoir interrogeait l'Éternel, silencieux :

par
Pierre PARAF

Pourquoi donne-t-il la lumière à celui qui souffre et la vie à ceux qui ont l'amertume dans l'âme et qui espèrent en vain la mort ?

Livre âpre et saignant comme la terre d'Algérie.

Il émane d'un fils de petit colon, d'un de ceux qui s'appellent aujourd'hui les pieds noirs et qui ont des droits aussi et dont il est insensé de croire que, voulant la paix, la vraie autodétermination de l'Algérie, nous acceptions le slogan de la colère : « La valise ou le cercueil ».

C'est en patriote français autant qu'en ami de tous les peuples que l'on préconise la négociation et si les conditions s'avèrent de plus en plus difficiles, n'est-ce pas l'aveuglement, l'égoïsme de tant de partisans actuels de l'intégration, si longtemps ennemis de toute égalité, qui en sont les premiers responsables ?

Ainsi Jules Roy, fils d'un gendarme et d'une fermière de Rovigo — à quelque 30 kilomètres au sud d'Alger — a accompli un pèlerinage sur la terre de ses parents. Il a revêtu le temps de son enfance où l'on ne parlait ni de rats, ni de bicots. La condition des Arabes et des Kabyles, n'en était pas moins misérable. Si l'on ne relevait de part et d'autre aucune haine, les « Européens » avaient la conviction profonde, indiscutée que les autres représentaient une humanité sans commune mesure avec la nôtre, dont le destin était de coucher sur le sol, de marcher pieds nus, d'obéir, dont le dieu n'avait rien de commun avec le dieu des chrétiens... Un Allah qui se contentait de batards en guenilles, prosternés plusieurs fois par jour en pleins champs, la face tournée vers La Mecque.

Sur la tombe de sa mère, Jules Roy dit : « Me voilà, maman, je suis venu voir notre pays pour essayer de comprendre ce que les autres en ont fait. Nous avons des églises, des banques et des écoles, des routes et des hôpitaux ; mais nous avons négligé de nous occuper des Arabes comme il aurait fallu... »

Et lui qui eut « pour bien l'honneur, pour conscience la foi, pour épouse l'aventure, pour enfant l'espoir et sa mère pour étoile », il lui demande en sol-

dat : « Fais de mon esprit une épée et de mon cœur une lumière et toi qui as tant souffert de me savoir en guerre, aide-moi à donner la paix parmi les hommes ».

C'EST que tout a bien changé depuis ces premiers colons auxquels ceux d'aujourd'hui se réfèrent. L'Algérie de papa, malgré la violente conquête qui lui donna naissance, les spoliations qui l'accompagnèrent, eut sa grandeur. Mais, écrit Jules Roy, « les petits fils vivent de souvenirs et de comptes en banque ; quant aux arrière petits fils, il est salutaire d'assister à leur sortie du lycée Bugeaud, quand ils montent dans leur Jaguar, leur Mercedes ou leur D.S. et s'amuse à frôler les rats ».

Je n'ajoute rien à ce témoignage pas plus qu'à ce propos d'un écrivain algérien dont l'auteur juge plus prudent de taire le nom : « Nous sommes des hommes, rien que des hommes. Nous avons besoin d'amitié, de tendresse, de fraternité ».

Sans doute, en écho à ce cri, au regard du bilan de la misère algérienne, du quadrillage, des camps « de résidence », des tortures qui hélas n'appartiennent pas seulement au passé, de ce grand désert où l'on laisse trop souvent les Arabes d'Algérie comme les travailleurs nord-africains de la métropole, faut-il enregistrer ces actes de terrorisme qui frappent odieusement des innocents. Bien loin de servir la cause de l'indépendance algérienne, ils entachent ses leaders de barbarie, font le jeu de leurs ennemis, creusent plus profondément le fossé entre les communautés destinées à vivre ensemble.

Jules Roy dans sa *Guerre d'Algérie* flétrit toutes ces violences sans équivoque, adjuce les uns et les autres de rompre le cercle fatal.

Et pour éclairer ces ténèbres il nous présente quelques types d'Arabes et d'Européens, de laïques et de religieux qui préparent l'avenir. Bâtisseurs de fontai-

nes, de ces fontaines qui chantent et devant lesquelles les femmes qui vont puiser de l'eau disent : « Voici l'homme qui a bâti la fontaine. Béni soit-il à jamais ! » Et ces couples d'instituteurs qui s'obstinent à vouloir éduquer, comprendre, aimer les musulmans, dans l'hostilité de leurs compatriotes. Et cet officier qui combat sincèrement « pour élever maternellement et spirituellement les gens d'ici, pour répartir la terre à leur profit » — « Ah, dit-il, si j'étais sûr que la France y garde sa place, que ce pays ne nous renie pas... j'accepterais volontiers qu'il soit indépendant » — « Alors, lui répond Jules Roy, vous vous battez pour le même but que les gens d'en face ! ».

Si j'ai multiplié les citations, c'est pour témoigner que Jules Roy n'a négligé aucun des aspects du problème, que l'hommage qui lui est rendu était mérité.

Il faut maintenant que la tragédie s'arrête, que le vrai dialogue commence, que le fanatisme et le formalisme n'empêchent plus de fermer les portes de la guerre, d'arrêter en même temps le terrorisme et la répression et, toutes garanties étant assurées à la consultation loyale du peuple algérien comme à la protection des minorités, de conclure enfin la paix.

C'est le mérite du livre de Jules Roy de rappeler ce devoir avec une force, une émotion singulière : en combattant en fils d'Algérie, en Français soucieux de cette Fraternité que notre Prix a pour devise.

Et de dédier par delà la mort, cette réponse à Albert Camus, son ami fraternel : « Il ne s'agit pas de préférer sa mère à la justice. Il s'agit d'aimer la justice autant que sa propre mère ».

« La Guerre d'Algérie » a paru aux Editions Juillard.

LE LAUREAT

Jules ROY est né le 22 octobre 1907, à Rovigo, près d'Alger. Il est petit-fils de colons. Après des études au séminaire d'Alger, il trouve sa vocation, à 20 ans, dans le métier des armes.

Officier, il passe dans l'aviation en 1935. En Algérie, après 1940, il part, sur sa demande, en Grande-Bretagne, en 1943. Dans les groupes français de bombardement lourd de nuit, il effectue 37 missions au-dessus de l'Allemagne et des territoires occupés. Il obtient 6 citations et la Distinguished Flying Cross.

Commandant en 1946, puis lieutenant-colonel et colonel, ses activités militaires, à l'état-major de l'Air, puis en Indochine (où il s'élève contre les méthodes et les buts de la guerre) cèdent le pas de plus en plus à ses activités littéraires.

Après avoir écrit un essai sur Montherlant, publié « *Trois Prières pour des Pilotes* » (1942) et « *Ciel et Terre* » (1943), il rencontre Albert Camus, à Paris (1945) à qui le lie bientôt une profonde amitié.

Son livre « *La Vallée Heureuse* » lui vaut, en 1946, le Prix Théophraste Renaudot. Il écrit également une pièce « *Beau Sang* », montée à la Comédie de Paris par Raymond Hermantier ; un récit « *La Bataille dans la Rizière* », puis « *Le Navigateur* », « *La Femme Infidèle* », « *Les Flammes de l'Été* », et deux autres pièces « *Les Cyclones* », et « *Le Fleuve Rouge* », cette dernière ne devant être jouée qu'après plusieurs années, à la fin de 1960. Il reçoit en 1954 le Grand Prix Renier de Monaco et, en 1958, le Grand Prix de Littérature de l'Académie Française.

Pendant un certain temps, Jules Roy se retire dans les Basses-Pyrénées, où il dirige une entreprise agricole.

Très éprouvé par la mort d'Albert Camus, il retourne en Algérie en avril et mai 1960, et en revient avec son livre « *La Guerre d'Algérie* ».

Notes de lecture ★ Notes de

★ GHANA — AUTOBIOGRAPHIE DE KWAME NKRUMAH (Présence Africaine).

Voici sous nos yeux la vie d'un leader africain, sa vie d'enfant, d'étudiant, sa lutte pour l'indépendance de son pays. Avec toutes les difficultés de tous ordres qu'il a su vaincre.

Écrit dans une langue très simple, ce livre se lit facilement et aide à comprendre non seulement les problèmes du Ghana, mais beaucoup de problèmes africains. Un livre d'actualité.

POUR LES ENFANTS, signalons aux Éditions « La Farandole » :

RAMA ET SITA. — C'est une adaptation de *Rayamana*, la grande épopée populaire de l'Inde ancienne.

Ce récit, intelligemment adapté et agréablement conté, étonnera et intéressera les enfants de 11 à 14 ans. C'est une histoire passionnante (que l'on doit compter parmi les livres de l'amitié) et illustrée d'une façon originale par Ragataya, cet illustrateur indien dont il nous a déjà été donné d'apprécier le talent.

QUI AVAIT RAISON ? Contes d'Éthiopie et du Soudan. (7 à 10 ans).

Ce voyage dans l'humour africain réjouira les enfants, que les héros soient des personnes ou des animaux. Illustrations aérées et aux très jolies couleurs de Konachevitch.

Et dois-je le dire ? Oui bien sûr... quantité d'adultes trouveront aussi grand plaisir à lire ces deux livres.)

Andrée CLAIR.

★ LE CINÉMA, NOTRE MÉTIER, par Louis Daquin. (Éditeurs Français Réunis.)

« Le Cinéma, notre métier » de Louis Daquin est un livre sincère et passionné. René Clair, dans sa préface dit fort justement que « l'auteur ne prétend pas toujours avoir raison. Il apporte avec lucidité son témoignage ». Daquin, en effet, a su se tenir à une égale distance de la prétention à apporter des vérités indiscutables et définitives et du repli dans la neutralité. Ce qui lui appartient très individuellement n'est pas dissimulé, ni son mécontentement contre les filmologues, ni son mécontentement contre beaucoup de professionnels de la critique. Il en avance des raisons : au lecteur de juger.

Au total, cette réflexion prend sa pleine valeur de s'articuler sur la pratique du métier de cinéaste. Les problèmes de morale politique, les problèmes de morale, les problèmes économiques posés au cinéma et leurs rapports avec les problèmes esthétiques, sont l'objet d'un examen étayé par les références aux exemples concrets retenus par le seul metteur en scène français qui se soit heureusement obstiné depuis 15 ans à faire de chacun de ses films un témoignage social éclairé par des options idéologiques bien caractérisées. On lira en particulier avec un intérêt dominant les pages par lesquelles Daquin évoque l'aspect de son métier pour lequel il se passionne peut-être la plus : la direction des acteurs.

On peut ne pas recevoir et faire siennes toutes les conclusions de Daquin. Il importe, au moins de les entendre.

LE PRIX

Fondé en 1955, le Prix de la Fraternité d'un montant de 1.000 NF est destiné à « couronner chaque année l'œuvre ou la réalisation française, dans les domaines littéraire, artistique (théâtre, cinéma, peinture, etc.), scientifique ou philosophique, qui aura le mieux contribué à servir ou exalter l'idéal d'égalité et de fraternité entre les hommes sans aucune distinction d'origine, de race ou de religion ».

Les décisions du Jury sont prises à la majorité absolue.

LE JURY

MM.
Léon LYON-CAEN, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, Président du M.R.A.P. ;
François MAURIAC, de l'Académie Française, Prix Nobel ;
André MAUROIS, de l'Académie Française ;
Mme Marcelle AUCLAIR, écrivain ;
MM.
ATTULY, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation ;
Albert BAYET, Professeur à la Sorbonne ;
Georges BESSON, critique d'art ;
René CLOZIER, inspecteur général de l'enseignement secondaire ;
Louis DAQUIN, cinéaste ;
Alioune DIOP, secrétaire général de la Société Africaine de Culture ;
Jacques FONLUPT-ESPERABER, ancien député ;
Max-Pol FOUCHET, écrivain ;
J.-P. LE CHANOIS, cinéaste ;
Jacques MADAULE, écrivain ;
Louis MARTIN-CHAUFFIER, écrivain ;
Charles PALANT, secrétaire général du M.R.A.P. ;
Pierre PARAF, écrivain ;
Claude ROY, écrivain ;
Georges SADOUL, critique cinématographique ;
Dr Jacques Emile ZOLA.

LES PRECEDENTS LAUREATS

1956 :
Le metteur en scène Christian JAQUE, pour la réalisation du film « Si tous les gars du monde ».

1957 :
Elsa TRIOLET, pour son roman, « Le Rendez-vous des Étrangers » et Gabrielle GILDAS-ANDREIWSKI, pour son roman, « Pas de cheval pour Hamida ».

Mention spéciale à Claude VERMOREL pour son film : « La plus belle des vies ».

1958 :
Marguerite JAMOIS, Pascale AUBRET et Georges NEVEUX pour la réalisation théâtrale du « Journal d'Anne Frank ».

Mention spéciale à Roger PIGAÛT pour son film : « Le Cerf-Volant du Bout du Monde ».

Hommage à Edmond FLEG pour l'ensemble de son œuvre.

1959 :
Jules ISSAC pour l'ensemble de son œuvre, et plus spécialement « Genèse de l'antisémitisme » et « Jésus et Israël ».

Le Jury signale en outre à l'opinion publique : « Roméo, Juliette et les Ténébres », de Jean Otchenachek, traduit du tchèque par François KEREL ; « Les Passagers du Sidi Brahim », de Jacques LANZMANN ; « Ballade de Little Rock », de Dora TEITELBAUM, traduit du yiddish par Charles DOBZYNSKI.

30 rue des Jeûneurs

DEPUIS le 27 janvier, le M.R.A.P. et « Droit et Liberté » sont installés dans leurs nouveaux bureaux. Situés au 30, rue des Jeûneurs, au 1^{er} étage, ce local est assez vaste pour permettre de recevoir les nombreuses personnes qui viennent journellement s'informer, demander notre aide ou nous apporter leur concours.

Les amis du M.R.A.P., les abonnées à « Droit et Liberté » qui suivent et mènent avec nous l'action inlassable contre les menées racistes et antisémites et pour que triomphe l'idéal de la fraternité, connaissent nos difficultés matérielles. Ils savent les efforts constants que fait notre journal pour éclairer l'opinion publique, avertir et mobiliser face à chaque danger nouveau. Et c'est pour ne pas interrompre cette action intense qu'il nous a fallu lancer une campagne exceptionnelle de 3 millions d'anciens francs pour acquérir ce nouveau local.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que les 2 millions sont largement dépassés, et nous sommes en très bonne voie pour atteindre l'objectif fixé.

Comment ne pas s'émouvoir devant tant de marques de confiance et d'encouragement !

Notre ami R. M. nous adresse 15 NF et de sa main tremblante ajoute : « Je suis retraité, je participe avec joie à l'acquisition de votre nouveau local. Puissiez-vous continuer votre noble tâche ». Un prêtre du 13^e arrondissement envoie 5 NF « pour le nouveau local d'où se poursuivra l'action pour la fraternité entre les hommes ». Un rabbin adresse 50 NF. Nos amis de Lyon, de Lens, de St-Quentin, de Nancy, de Rouen, de Valenciennes, de Lille, de Strasbourg -- et nous nous excusons de ne pouvoir les citer tous -- apportent leur soutien actif. A diverses sections de l'U.J.R.E., dont celle du 20^e Belleville, se joignent de nom-

breuses organisations syndicales : Fédération Nationale des Cadres S.N.C.F., Fédération des Travailleurs des Métiers, Fédérations Nationales de l'Alimentation, du Papier-Carton, Union Départementale du Cher, Chambre Syndicale de la Fourrure... et la place nous manque pour citer toutes les manifestations de sympathie que nous enregistrons quotidiennement.

Cependant, combien émouvante était la contribution des jeunes du Club « Amitié », quand on connaît la situation précaire des étudiants et les modestes appointements des jeunes.

Saluons aussi tout spécialement l'effort de l'Union des Sociétés Juives de France, de Sociétés, dont nous prions les membres et les dirigeants de trouver ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Nous sommes certains que les amis n'ayant pas encore répondu à notre appel se feront un devoir de nous adresser leur participation et que, dans le prochain numéro de « Droit et Liberté », nous pourrions avec fierté vous annoncer que l'objectif a été atteint.

Félicitons enfin les fabricants et marchands de meubles qui ont pris l'initiative d'assurer l'ameublement de notre salle de réunion et de nos bureaux, afin qu'ils soient à la mesure de notre influence et de nos tâches.

LA DIFFUSION DES CARTES D'AMIS

Mais le local est pour nous un moyen, non un but. Tout au long de ces derniers mois, le M.R.A.P. n'a cessé de développer son action. Et nous avons encore beaucoup à faire, en cette période où le drame algérien engendre quotidiennement la haine, où le militarisme allemand accroît sa menace, tandis que l'internationale néo-nazie s'appête à déclencher une offensive antisémite à l'occasion du procès Eichmann. Nous devons être vigilants et multiplier nos efforts, en favorisant par tous les moyens le courant pour l'union de tous les antiracistes.

Il faut donc qu'à côté de la campagne de souscription pour le local, la diffusion des Cartes d'Amis 1961 prenne un rapide essor. Il faut placer par milliers et par milliers ces cartes, qui porteront ainsi témoignage de la confiance et du dévouement qui ne cesse de s'affirmer dans tous les milieux pour le M.R.A.P.

Nous sommes certains que, conscients de ces nécessités, ceux de nos amis qui recevront la Carte 1961 s'empresseront d'en effectuer le règlement aussi rapidement et aussi généreusement que possible. Et que nos militants s'emploieront activement à recruter par ce moyen de nombreux amis et abonnés nouveaux.

Ainsi le M.R.A.P. pourra accomplir dans de bonnes conditions les tâches importantes qui lui incombent. Ainsi s'ouvriront des perspectives toujours plus larges à son influence et à son action.

Sonia BIANCHI.

Le 1^{er} anniversaire du Club Amitié

18 janvier 1960 - 18 janvier 1961 : le club « Amitié » fête son premier anniversaire. Ce soir-là, la gaieté, la bonne humeur ont le visage de la franche amitié. Si nous avons regretté l'absence de notre président d'honneur, M^{re} MANVILLE, de Charles PALANT et de bien d'autres amis qui s'étaient excusés, nous avons eu le grand plaisir d'avoir parmi nous, Albert LEVY, secrétaire national du M.R.A.P.

Créé au cours de la lutte contre les crois gammées parties de l'Allemagne de l'Ouest, le Club Amitié a grandi et s'est développé dans toutes les luttes antiracistes.

Plutôt que de rappeler une fois encore le riche bilan d'une année d'activité, mieux vaut essayer de voir quelles sont les perspectives.

Né du combat antiraciste, le Club vit pour et par le combat antiraciste. Le combat antiraciste est sa vocation, mais ce serait restreindre son champ d'action que d'oublier deux de ses tâches essentielles.

La première : être le lien entre les organisations de la jeunesse avant la lutte antiraciste inscrite dans leur programme d'action.

La seconde : être l'école de l'amitié entre les peuples, seul gage d'un monde d'où serait exclue toute haine raciale. Ecole de l'amitié : c'est-à-dire le centre de formation des futurs combattants et des futurs cadres de la lutte antiraciste.

C'est dans ces perspectives que nous appelons les jeunes de tous les horizons à rejoindre le Club Amitié. Vive le Club Amitié ! Avec lui, en avant vers de nouveaux succès !

Albert GRADZTEIN.

Le programme du Club

Mercredi 15 février :

« AVANT-PROPOS SUR LE PROCES EICHMANN », par M^{re} Jean Schapira, avocat à la Cour, membre du Bureau National du M.R.A.P.

Mercredi 22 février :

« L'INDE : SES PROBLEMES, SES REALISATIONS », par l'Attaché Culturel de l'Ambassade de l'Inde à Paris.

Mardi 28 février (exceptionnellement) :

« ROSES ROUGES POUR MOI », de Sean O'Casey. Accueil en musique à partir de 18 h. 45 au T.N.P.

Mercredi 8 mars :

DEBAT sur la pièce « Roses rouges pour moi », avec la participation d'un délégué du T.N.P.

Les réunions du « Club Amitié » ont lieu à 21 heures, au 120, rue Vieille-du-Temple. (Métro : Filles du Calvaire).

12 mars :

Réunion du Conseil National

Le Conseil National du M.R.A.P. tiendra ses assises le dimanche 12 mars. Ce sera la première réunion importante qui se déroulera dans les nouveaux locaux de notre Mouvement.

Cette assemblée aura lieu à quelques jours de l'ouverture du procès Eichmann. Elle aura donc, entre autres, à examiner les mesures à prendre en prévision d'éventuelles manifestations antisémites, et surtout l'organisation d'une campagne de meetings et réunions à travers la France, pour informer l'opinion, à l'occasion de cette affaire, de la menace du néo-nazisme, animé par les anciens complices d'Eichmann.

D'ores et déjà les comités locaux du M.R.A.P. s'emploient à la préparation de ces manifestations.

D'autre part le Conseil National aura pour tâche d'examiner les problèmes posés par la persistance du drame algérien, qui est la source de haines et de discriminations racistes. Il prendra des mesures propres à favoriser l'entente entre les Algériens d'origines diverses et à renforcer la lutte pour une solution pacifique par la négociation.

A l'ordre du jour du Conseil National, figurent enfin diverses questions relatives à l'organisation intérieure du Mouvement.

Un numéro spécial de « Droit et Liberté »

Le numéro prochain de « Droit et Liberté », celui de mars, sera un numéro spécial, consacré au problème allemand.

Le Bureau National du M.R.A.P. en a décidé ainsi tout d'abord pour faciliter aux jeunes générations la compréhension des événements actuels, par un rappel du passé.

Comment la montée d'Hitler au pouvoir s'est-elle effectuée ? Quelle était son idéologie ? En quoi consiste aujourd'hui la menace du néo-nazisme et du militarisme en Allemagne ? Que s'est-il passé au lendemain de la guerre et depuis ? La réconciliation franco-allemande est-elle possible, et dans quelles conditions ?...

Autant de questions, parmi d'autres, auxquelles répondra ce numéro spécial, par les articles de nombreux spécialistes éminents, qui nous ont d'ores et déjà assuré de leur concours.

Soulignons, en outre, que ce numéro, coïncidant avec le procès de Eichmann, apportera toutes précisions sur ce personnage, et permettra de le situer dans l'ensemble du régime et de l'époque dont il fut un des grands criminels.

Aussi appelons-nous tous les antiracistes A DIFFUSER ACTIVEMENT CE NUMERO SPECIAL : que les comités locaux prennent toutes dispositions pour organiser des ventes massives ; que nos lecteurs et amis, sur le plan individuel, s'engagent à placer quelques numéros autour d'eux ; que tous nous fassent parvenir des adresses de personnes susceptibles d'être intéressées par l'envoi du journal.

Le Carnet de « D.L. »

NOS DEUILS

Peu de nos amis connaissaient Raymond SACHS, tout simplement parce qu'il était très effacé, par timidité, bien qu'efficace dans son travail militant. Secrétaire de la section du V^e arrondissement du M.R.A.P., il avait aussi, à plusieurs reprises, participé aux tâches de notre commission financière nationale, avec un extrême dévouement, n'hésitant pas à abandonner, pendant plusieurs jours, ses activités professionnelles pour collecter des fonds auprès de ses collègues qui, pour cela même, le regardaient comme un homme à part, qui se « mouillait » volontiers pour la cause juste qui est la nôtre, même au détriment de ses affaires... Il était bien connu, très estimé, dans son arrondissement.

Raymond Sachs vient de mourir d'une embolie, le 28 janvier, alors qu'il se reposait aux sports d'hiver, à Zermatt, en Suisse. Notre Mouvement perd un ami courageux et actif, que nous n'oublierons pas.

R. M.

Pour que le tirage puisse être déterminé dans les meilleures conditions possibles, il est souhaitable que nous ayons à l'avance le maximum de données sur ces initiatives. Comités, amis, lecteurs, PASSEZ-NOUS D'URGENCE VOS COMMANDES !

Plusieurs militants du M.R.A.P. ont organisé, le dimanche 29 janvier, la vente de « Droit et Liberté » au « Marché aux Puces » de Saint-Ouen. En peu de temps, 70 journaux ont été vendus parmi les commerçants. D'autres ventes sont prévues en février, en divers autres points de Paris.

Nos félicitations à ce groupe de diffuseurs qu'anime Joseph CREITZ, le dévoué secrétaire de la section du M.R.A.P. du 18^e arrondissement.

Une Association est née : « France-Côte d'Ivoire »

Une Association France-Côte d'Ivoire vient de se constituer à Paris, sous le patronage d'éminentes personnalités française et africaines. Parmi elles, figure notre ami M^{re} Jean Schapira, membre du Bureau National du M.R.A.P. Cette association se propose de favoriser les échanges culturels entre la France et la Côte d'Ivoire par le moyen de

conférences, expositions, spectacles, publication d'un bulletin mensuel, organisation d'un centre de documentation.

Le secrétaire général de « France-Côte d'Ivoire », M. Henri Cuienet a bien voulu, pour « Droit et Liberté », présenter l'initiative dont il est l'animateur.

Du graffiti à l'apartheid, du wagon réservé au lynch, nombreuses sont les métamorphoses du racisme. Les plus spectaculaires ne sont pas forcément les plus dangereuses. Il en existe d'autres, plus hypocrites. L'ignorance et le mépris de tout ce qui n'est pas nôtre, par exemple, s'ils ne sont pas des formes de racisme manifestes, en permettent du moins les abus et le justifient à bien des égards.

Par leur accession à l'indépendance, certains pays d'Afrique ont réalisé cette première étape vers la reconnaissance des droits et de la dignité à laquelle doit prétendre tout être humain. Qu'il nous soit cependant permis de nous demander ce que représenterait une indépendance uniquement économique et politique qui tendrait par ailleurs à intégrer le pays qu'elle concerne dans un système philosophique inadapté tout en lui contestant ses propres moyens d'expression.

Il existe un art, une pensée, une éthique qui constituent le patrimoine spirituel de l'Afrique seul capable de donner un sens à la vie africaine. Il existe un passé, souvent grandiose, des peuples africains, injustement exclus des livres d'histoire par nos censeurs parce qu'ils précédaient la conquête et surtout qu'ils étaient susceptibles de la rendre suspecte en en contestant la légitimité. Ainsi entretint-on une équivo-

que qui porte encore aujourd'hui des fruits douloureusement amers. Parmi les jeunes Africains eux-mêmes, beaucoup n'osent plus croire encore à la réalité d'une civilisation africaine et oscillent entre la nostalgie d'une authenticité qu'ils pensent révoquée et la tentation de la vie occidentale inapte à répondre à leurs questions.

L'indépendance ne doit donc que faire pressentir l'affranchissement spirituel de l'Afrique grâce auquel le Peuple Noir pourra s'exprimer dans le cadre de sa tradition et avec sa voix propre. C'est en affirmant son originalité, en traduisant pour qui l'ignorerait le sens profond de ses racines, que l'Africain prendra vraiment sa place, digne et incontestée, parmi les peuples libres.

Mais encore doit-on prendre garde à ce que certaines formules vagues et imprécises ne viennent à confondre cette démarche avec « l'accueil bienveillant d'un enfant au sein de ses aînés ». L'ébauche même d'un dialogue fraternel avec l'Afrique demande de notre part une réceptivité à laquelle, il faut bien le dire, nous sommes généralement peu préparés. Car dans ce dialogue, il nous reste plus à écouter qu'à dire, sinon pour questionner.

Après l'épreuve universitaire, nous dit un ami ivoirien, le Village reste pour nous

une autre école : l'école d'apprentissage de la vie. » Nous voulons partager cet enseignement que nous avons oublié. Nous ne voulons plus, au nom d'une culture aux vertus chancelantes, imposer nos conceptions et nos limites, mais profiter d'une rencontre pour confronter nos espoirs, dégager les ramifications possibles d'un travail commun, penser un monde de demain où chacun aura sa place.

Henri CUINET.

× ×

LE COMITE DE PARRAINAGE

Voici la liste des membres du Comité de Parrainage de l'Association France-Côte d'Ivoire :

Mmes Monique CAZEAUX, présidente du Comité France-Afrique ; Suzanne COLLETTE-KAHN, secrétaire générale de la Ligue internationale des Droits de l'Homme ; Germaine DIETERLEN, Ethnologue ; Jacqueline DELANGE, Ethnologue ; Denise PAULME, chargée du Département d'Afrique noire au Musée de l'Homme ; Madeleine ROUSSEAU, secrétaire de l'A.P.A.M.

MM. Roger BASTIDE, professeur à l'E.P.H.E. ; Roger BLIN, comédien, metteur en scène ; Jean CASSOU, conservateur du Musée d'Art moderne ; Bernard DADIE, écrivain, Directeur de l'Information à Abidjan ; Alioune DIOP, Présence africaine ; Jacques DUVIGNAUD, maître de conférences à la Sorbonne ; Edouard GLISSANT, écrivain ; J.-Paul LEBEUF, maître de recherches au C.N.R.S. ; LE CORBUSIER, architecte - urbaniste ; Robert LIENSOL, directeur de la Compagnie théâtrale les « Griots » ; Jean MAYER, directeur de l'Ecole des Lettres d'Abidjan, secrétaire général de l'Association « Hommes et Culture » ; Edgar MORIN, sociologue ; Paul NIGER, écrivain ; Henri RAULIN, ethnologue ; Jean ROUCH, ethnologue, cinéaste ; Jean SCHAPIRA, avocat à la Cour, membre du Bureau National du M.R.A.P.

Comment concevez-vous l'antiracisme ?

Dans un précédent numéro, nous avons ouvert un débat : COMMENT CONCEVEZ-VOUS L'ANTIRACISME ?

Après les correspondances de M. Paul DEHEM et de Roger MARIA, qui examinaient certaines formes de racisme inconscient pratiquées parfois par des personnes de bonne volonté, nous publions le point de vue de notre ami Georges SAROTTE, membre du Bureau National du M.R.A.P. sur un autre problème.

Le débat (ou la confrontation) continue. Faites-nous part de votre point de vue !

QUAND, pour la plupart, les peuples d'Asie et d'Afrique ont impétueusement accédé à l'indépendance politique, ce n'a pas été sans lutte et parfois sans batailles violentes contre les Etats impérialistes qui les avait soumis à une exploitation dégradante. Une fois cette indépendance conquise de jure, il leur faut lutter encore pour déjouer les diverses manœuvres des gouvernements impérialistes à la dévotion des cercles monopolistes, manœuvres allant parfois jusqu'au retour offensif des anciens colons appuyés par la force armée, comme c'est le cas de l'Indonésie, ensuite du Congo belge, mais elles ont presque toutes plutôt pour but, non point tant de rétablir une domination politique désormais condamnée, que de conserver intacte et même renforcer au besoin une domination économique propre à assurer la continuation des fabuleux profits extraits de la sueur des populations autochtones.

UNE CONTRE-OFFENSIVE

C'est ce qu'on appelle le néo-colonialisme. L'assujétissement politique et administratif d'antan, avec ses contraintes répressives, n'était que le moyen d'assurer avant tout l'assujétissement économique ; donc, on peut y renoncer, du moment qu'il peut être dissocié de l'assujétissement économique, alors surtout qu'on peut se prévaloir de cette renonciation forcée comme d'une attitude magnanime. La meilleure contrainte, moins visible, consiste maintenant dans les investissements de capitaux, qui permettent de dicter aux anciennes colonies des stipulations léonines dans des accords dits d'aide et d'assistance. Il convient d'autant plus de s'attendre à la

Une conception fausse à combattre : le racisme "anti-Blanc"

multiplication de tractations de cette sorte que les convoitises impérialistes ne sont pas moins après aujourd'hui qu'auparavant, car si autrefois on s'enrichissait grâce à l'économie de traite, maintenant les perspectives de profits sont devenues bien plus larges par l'exploitation du pétrole, de l'uranium, de la bauxite, du diamant, etc...

Il est regrettable de constater qu'un certain nombre de leaders auxquels échoit le gouvernement des jeunes Etats sont disposés à se prêter à des tractations favorables à ces visées néo-colonialistes. Cela provient de ce que, constituant l'élite de populations encore peu éduquées politiquement dans leur ensemble, ils forment leur bourgeoisie nationale, qui est imbue, sauf de notables exceptions, des conceptions dominantes dans les métropoles où ils ont été instruits, de telle sorte qu'ils vont plus ou moins à contre courant des aspirations de leurs peuples à une indépendance totale.

Or, dans l'ensemble, les Jaunes et les Noirs ont conscience, assez obscurément encore, il est vrai, de ces menaces de la contre-offensive néo-colonialiste. Ils réagissent par des manifestations parfois très vives contre les Etats de l'Occident, où se trouvent leurs anciens maîtres. Ce sont ces réactions que des écrivains et des journalistes qualifient du terme de racisme « anti-Blanc » ou racisme « à rebours », expressions propres à jeter le discrédit sur la lutte contre le néo-colonialisme.

DEUX COMPORTEMENTS DIFFERENTS

Ces expressions sont inadéquates et malheureuses. Il importe de combattre vivement la conception qu'elles traduisent, celle-ci étant fautive et, de plus, préjudiciable à la cause de la libération totale des masses d'Asie et d'Afrique du joug colonial. Elle semble répondre à un mot d'ordre qui serait lancé pour ruiner l'intérêt et le soutien que les démocrates apportent à cette cause.

Cette conception est fautive, car si le comportement, vis-à-vis des Blancs, des populations déjà nationalement indépendantes ou encore assujetties et opprimées n'est certes pas toujours exempt d'animosité, voire de violence, il n'est que la réaction incoercible des sévices dont ils ont été ou sont séculièrement l'objet. Et

tel quel, il ne présente en aucune façon le caractère raciste.

En effet, s'il est un principe que doivent reconnaître sociologues et ethnographes, c'est que le racisme n'est pas susceptible de réciprocité. L'antiracisme, même peu conscient et non militant de façon systématique, n'est pas la doublure ou

par
Georges SAROTTE

l'envers du racisme, quelle que soit la forme qu'il affecte, même si, faute de discernement, il englobe péle-mêle, dans l'esprit de Jaunes et de Noirs très nombreux, tous les Blancs dans la même hostilité : ils croient sans doute, par cette tendance à généraliser si commune, que tous les Blancs sont leurs ennemis.

Quoique provenant de la même base objective, à savoir l'exploitation et l'oppression exercées par les colons et subies par les populations placées sous leur domination, les comportements respectifs des uns et des autres se polarisent sous des aspects tout à fait différents. Du côté colons — et c'est là l'essence même du racisme — se manifeste le mépris des Noirs et des Jaunes considérés comme étant plus près de la bête que de l'homme, avec la croyance fortement enracinée en la fixité et la permanence de leurs caractéristiques biologiques et psychologiques. Cet attrait pour l'immobilisme est du reste le propre de tout groupe social bénéficiant de privilèges et d'inégalités, car il ne peut se résoudre à admettre que l'état de choses dont il profite soit appelé à céder la place à un état de choses nouveau. Si donc les Jaunes et les Noirs sont irrémédiablement inférieurs aux yeux de ces profiteurs, ceux-ci tirent de cette donnée première que de tels êtres ont besoin d'être pris en charge, non pour être éduqués et progresser, mais seulement pour être soumis au commandement et à la discrétion de leurs supérieurs que sont les Blancs. Telle est pour l'essentiel la mentalité des racistes, dont la doctrine n'est que le reflet persistant de rapports esclavagistes.

Mais du côté adverse, le mécanisme mental ne peut être qu'entièrement différent. Le colonisé sent qu'il a affaire à plus

fort que lui, qu'il faut coûte que coûte mettre un terme à ses souffrances et à sa misère. Tantôt il est en proie à la peur, et alors il envie le sort du Blanc ; il cherche, en observant les signes extérieurs auxquels il associe et attribue la puissance de ce dernier, à l'imiter dans ces manifestations extrinsèques. (Il semble qu'on puisse expliquer ainsi la facilité avec laquelle les Africains se laissent convertir par les missionnaires, croyant que par l'appartenance à la même religion que le maître, ils se hausseraient d'un certain degré vers le niveau de celui-ci et jouiraient d'un peu de considération de sa part.) D'autres fois, quand il se sent poussé à bout, c'est la colère, et la soif de vengeance qui l'emportent. Mais en aucun cas, il ne professe de mépris pour l'homme blanc, ni ne le considère comme un être inférieur à lui-même.

Cette différence des comportements suscités par l'oppression coloniale, traduit l'opposition fondamentale dans les rapports entre colons et colonisés : on trouve des situations de même genre dans d'autres rapports humains marqués par des oppositions et des antagonismes. Il est donc impensable qu'au racisme du groupe dominant ne réponde point l'antiracisme du groupe dominé. Le racisme veut que le système dans lequel il prend sa source n'ait pas de fin ; l'antiracisme, au contraire, aspire au changement par la fin du système.

L'ALIBI ET LES FAITS

C'est le propre de ceux qui, au fond, ont mauvaise conscience que de chercher, dans l'idée et la pratique racistes, une justification, un alibi. Pour se justifier, ils accusent de tous les péchés leurs propres victimes, mais cette justification est purement subjective, car elle ne correspond point, dans ses motifs, à la réalité, qu'elle déforme péjorativement. Elle s'enferme ainsi dans un cercle vicieux, car si elle se motive en s'appuyant sur la dégradation des exploités, cette dégradation quand elle existe peu ou prou, n'est qu'une conséquence de l'oppression. Au contraire, les sentiments inamicaux que des Noirs et Jaunes éprouvent à l'égard des Blancs sont liés à des faits objectifs consistant dans les mauvais traitements qu'ils ont subis.

On ne peut donc honnêtement désigner par le même terme : « racisme », deux tendances qui se différencient et s'excluent à un tel point.

SUR LES ROUTES MILLENAIRES D'ISRAEL AU MAGHREB

(Suite de la page 5)

et financiers des princes. Ils travaillent avec les Musulmans aux traductions hébraïques et latines qui feront connaître la pensée grecque et arabe à l'Occident chrétien. Un de leurs plus illustres maîtres est Moïse Maïmonide de Cordoue, médecin et théologien, qui, au XII^e siècle, cherchait à concilier la foi et la raison.

C'est en même temps l'ère juive du Sahara et l'épanouissement de la culture musulmane arabo-berbère. C'est aussi le début des Croisades et de la Reconquête chrétienne de l'Espagne qui vont déclencher le racisme et le fanatisme religieux. Les Espagnols veulent recueillir la culture des Arabes — lettres, sciences, architecture — avant de les chasser. Répugnant à s'adresser directement à eux, ils font appel à l'intermédiaire des Juifs. L'évêque de Tolède, Rodrigo Jimenez de Rada, se hâte de faire traduire par des érudits juifs les œuvres des savants arabes avant que les 400.000 volumes de la Bibliothèque de Cordoue soient brûlés ou pillés. Les géographes de l'Ecole juive de Majorque, en relation avec les Sahariens, dressent des cartes d'Afrique et construisent des instruments de précision qui serviront aux navigateurs espagnols et portugais. Devant la décomposition de l'Andalousie musulmane à la fin de la dynastie almohade, la minorité juive songe à se ménager de nouveaux protecteurs. Prudence que l'Inquisition devait leur faire payer cher ! Après les pogroms de 1391, on les contraint à se convertir ; ils deviennent des « Marranes », judaïsant en secret ; ce qui ne leur épargne pas d'être chassés finalement en 1491. La plupart s'en retournent au Maghreb et, plus particulièrement à Tamentit, et dans le petit Etat juif du Touât et du Reggân.

« Les Juifs ici abondent, écrit de Tamentit, en 1447, le voyageur Malfant à son commanditaire génois... Leur vie s'écoule en paix, dans la dépendance de divers maîtres qui défendent chacun ses subordonnés. »

Ces maîtres, ce sont les fonctionnaires et les troupes du Sultan, et les tribus no-

mades qui font le trafic de l'or, du sel, des céréales et des esclaves à travers le Sahara. Les ennemis sont les « Philistins », c'est-à-dire les Touaregs.

Le fanatisme est terriblement contagieux. Allumé au nord de la Méditerranée, il enflamme le Touât par la prédication d'un illuminé, Al-Maghili, et l'heureuse Tamentit disparaît à jamais dans le massacre et l'incendie, en 1492.

Partout ailleurs, la symbiose judéo-musulmane continua. Les Juifs de l'Adrar mauritanien avaient formé depuis le XI^e siècle la caste des artisans, ou *maallémin* (et peut-être celle des musiciens) dont les familles vivaient dans les tribus maures. Bien qu'islamisés, assimilés, on les appelle toujours *Yohoud*, sans que le moindre sens péjoratif s'attache à ce nom.

Les *mellah* du Touât allèrent grossir ceux du Sahara marocain où ils sont particulièrement nombreux. Les négociants juifs du Taflelt, du Noun et de Chingueti commandaient les caravanes qui leur rapportaient des marchandises de Tombouctou.

Certes, il leur arrivait souvent des malheurs, pris qu'ils étaient entre les guerres incessantes des Berbères et des Arabes, et si leurs caravanes étaient pillées, ce n'était pas en tant que « biens juifs » mais au même titre que celles des Musulmans !

Pour échapper aux razzieurs, les Noirs se disaient Juifs parce que les Gens du Livre ne peuvent être réduits en esclavage. On sait que Charles de Foucauld choisit de se déguiser en Juif pendant son voyage au Maroc, jugeant que cet état lui assurerait plus de sécurité que celui de Chrétien.

Et voici une vieille histoire de « visa », rapportée par l'explorateur Camille Douls qui visita Goulimin la « capitale » du Noun, en 1887 : « Les Juifs qui occupent un quartier spécial ont le monopole du grand commerce (...) Ils jouissent d'une très grande liberté. Leur concours paraît même si nécessaire à la prospérité du pays que, si l'un d'eux veut s'absenter de la con-

trée, il est obligé de déposer une garrantie pécuniaire comme gage de son retour. »

DEPUIS 2.500 ANS

C'EST dans ce « Pays de Josué, fils de Noun » que j'ai le mieux connu les Juifs marocains. Dans la foule enturbannée et voilée de blanc, ils se distinguent par leurs calottes et leurs djellabas noires. Je n'ai jamais remarqué la moindre animosité spécifiquement raciale entre eux et les autres Marocains. Ce n'était pas en tant que Juifs et Musulmans que les boutiquiers du souk se querellaient, ni que les enfants des uns et des autres se bagarraient, comme tous les enfants du monde, sur la place devant la synagogue ou la mosquée.

Les notables sont négociants et beaucoup de grosses fortunes marocaines sont juives. Les petites gens sont maçons, menuisiers, cordonniers, selliers, bijoutiers. A Tiznit, comme dans tous les villages de l'Anti-Atlas, du Bani et du Noun, j'avais grand plaisir à observer le travail des orfèvres qui cisèlent, niellent, émaillent d'admirables bijoux, où les motifs hispano-mauresques de l'Andalousie se mêlent à de lointaines traditions hébraïques. Les femmes coiffées de bonnets d'argent brodaient le cuir jaune des selles et des bâts de mule. Nous buvions le thé tous ensemble avec des clients berbères ou arabes, et je crois que personne ne pensait à l'origine ou à la religion de son voisin.

Mais la division est une des techniques coloniales. La « politique berbère » battait son plein, en 1950. On sait ce qu'elle a donné ! En même temps, les « Affaires indigènes » s'efforçaient astucieusement d'exciter les Juifs contre les Musulmans. Et les Juifs du Sud se rapprochaient des Européens, comme autrefois leurs ancêtres andalous avaient cru gagner l'amitié des Espagnols.

Ces jours-ci, une Juive de Fès, professeur et ethnologue, me parlait des amis musulmans de ses parents. Un fonctionnaire de l'Ambassade du Maroc me disait qu'étant enfant, à Casablanca, une

voisine juive était pour lui comme « une seconde maman ». Après tout, ce sont tous Gens du Livre, venus du même Orient, qui se réfèrent à un passé commun et parlent des langues apparentées.

— Au Maroc, me disait mon ami, le gouvernement ne veut connaître que des Marocains, quelle que soit leur religion. Nous avons eu un ministre juif, M. Benzaguen, à présent membre du Conseil constitutionnel. Nous avons des fonctionnaires juifs. Sur 250.000 Juifs, il n'y en a pas 50.000 à être partis ou à désirer partir. Ce ne sont jamais des notables, mais des gens misérables et ignorants, affolés par la propagande de transporteurs étrangers, clandestins, comme cela s'est produit après la guerre dans les ports européens de la Méditerranée. On n'aime guère, en Israël, ce genre de Nord-Africains inassimilables, en sorte que, déçus, ils demandent à rentrer chez eux, et nous, nous devons les rapatrier !

D'ailleurs, je me souviens qu'en 1950, le Protectorat n'autorisait pas des Marocains de Rabat ou de Casa à aller à Agadir !

— Le tort des Juifs, c'est leur penchant à croire à des lois d'exception dirigées contre eux. Le gouvernement marocain ne reconnaissant pas l'Etat d'Israël n'a pas d'accord postal avec lui. La loi est la même pour tous et, moi-même, il me serait impossible d'envoyer une lettre directement de Rabat à Tel-Aviv ! Nous donnons des bourses d'étude en France, sans aucune discrimination. Les boursiers juifs sont même plus nombreux que les musulmans. Quand le gouvernement marocain a entrepris ces garçons pendant 5 ou 6 ans, certains partent en Israël sitôt qu'ils ont leurs diplômes, alors que nous avons besoin de médecins, d'ingénieurs et de fonctionnaires... En somme, tout ce que nous demandons, c'est que les Juifs de notre pays se conduisent comme des citoyens marocains et acceptent la loi commune !

Est-il donc impossible de considérer comme une patrie un pays où l'on vit depuis 2.500 ans ?

Odette du PUIGAUDEAU.

Nicolas GUILLEN : POÈME ENFANTIN

« Droit et Liberté », qui souhaite faire entendre à ses lecteurs toutes les voix fraternelles, présente aujourd'hui ce « Poème enfantin » de Nicolas Guillen.

Dans l'œuvre du grand poète cubain, dont les poèmes, les « sonnets », chantent sur des rythmes typiquement antillais la vie des nègres de Cuba, le thème de l'unité humaine est essentiel.

Il est au cœur de sa vie même. Lorsqu'il pense à ses deux aïeux, son aïeul espagnol à la « grise armure guerrière », son aïeul noir, battu par le fouet du négrier, c'est pour les réconcilier. Et ensemble ils vont « rêvant, pleurant, chantant — Pleurant, chantant, chantant ! »

Salon familial. La mère — une blanche — et son fils. Un enfant noir, un enfant chinois, un enfant juif, en visite. Tous d'environ douze ans... La mère, assise à son ouvrage. A son côté les enfants jouent avec de petits soldats de plomb.

1.

LA MÈRE, au groupe. — Vous voyez ? Vous êtes mieux ici que dans la rue. Je ne sais comment il y a des mères assez insouciantes pour laisser leurs enfants tout le jour tout seuls à la grâce de Dieu... (A l'enfant noir.) Et toi, comment t'appelles-tu ?

L'ENFANT NOIR. — Moi ? Manuel. (Montrant le Chinois.) Et lui s'appelle Louis. (Montrant l'enfant juif.) Et lui s'appelle Jacob.

LA MÈRE. — Oh mais dis-moi ! Tu en sais des choses... Tu habites près d'ici ?

L'ENFANT NOIR. — Moi ? Oh non, madame. (Montrant le Chinois.) Lui non plus. (Montrant le juif.) Ni lui...

L'ENFANT JUIF. — Moi, je vis là-bas du côté de la rue d'Acosta, près de l'avenue Terminale. Mon papa est cordonnier. Moi je veux être médecin. J'ai une petite sœur qui joue du piano ; mais comme il n'y a pas de piano chez nous, elle va toujours chez une de ses amies, qui a un piano à queue. L'autre jour, il lui a pris une douleur !

LA MÈRE. — A qui ? Au piano à queue ou à ta petite sœur ?

L'ENFANT JUIF, il rit. — Non ! A l'amie de ma petite sœur. C'est moi qui suis allé chercher le docteur...

LA MÈRE. — Eh bien vrai ! Mais elle est guérie maintenant, n'est-ce pas ?

L'ENFANT JUIF. — Oh oui ! Elle a été guérie tout de suite. Ce n'était pas une douleur bien forte...

LA MÈRE. — Qu'il est gentil ! (A l'enfant chinois.) Et toi ? Voyons. Dis-moi quelque chose. Comment t'appelles-tu ?

L'ENFANT CHINOIS. — Louis.

LA MÈRE. — Louis ? Mais bien sûr, mon vieux, ce coquin de Manuel me le disait il y a tout juste un instant... Et... tu es Chinois de Chine, Louis ? Tu sais parler en chinois ?

L'ENFANT CHINOIS. — Non, Madame. Mon père est Chinois ; mais moi je ne suis pas Chinois ; je suis Cubain, et ma maman aussi.

L'ENFANT BLANC. — Maman ! Maman ! (Montrant le Chinois.) Son père avait un hôtel ; mais il l'a vendu...

LA MÈRE. — Ah oui ? Et comment le sais-tu, toi Rafaelito ?

L'ENFANT BLANC, montrant le Chinois. — Parce qu'il me l'a dit. Pas vrai Louis ?

L'ENFANT CHINOIS. — C'est vrai. Et je le lui ai dit, parce que maman me l'a raconté.

LA MÈRE. — Bon. Jouez maintenant. Mais sans dispute, hein ? Je ne veux pas de dispute. Toi, Rafael, ne prends pas les soldats pour toi tout seul. Il faut qu'ils en aient aussi...

L'ENFANT BLANC. — Mais, maman, je les leur ai distribués. Il y en a eu six pour chacun. Maintenant nous

allons passer une revue, parce que les soldats s'en vont à la guerre...

LA MÈRE. — La paix ! La paix ! Et ne m'appelle pas. J'ai affaire là-bas... (Elle sort.)

2.

(Les enfants, seuls, parlent tout en jouant avec les petits soldats.)

L'ENFANT BLANC. — Ces soldats, c'est un capitaine qui me les a donnés, un capitaine qui habite là en face. Il me les a donnés le jour de ma fête...

L'ENFANT NOIR. — Moi, je n'ai jamais eu de petits soldats comme ça.



(Dessin de Mady)

Dis donc... Tu as remarqué qu'ils sont tous pareils ?

L'ENFANT JUIF. — Bien sûr ! Parce qu'ils sont de plomb. Mais les vrais soldats...

L'ENFANT BLANC. — Eh bien quoi ?

L'ENFANT JUIF. — Eh bien, ils ne sont pas tous pareils. Les uns sont grands, les autres petits. Tu ne comprends pas que ce sont des hommes ?

L'ENFANT NOIR. — Parfaitement. Les hommes sont différents. Les uns sont grands, comme il vient de le dire, d'autres plus petits. Il y en a des noirs, des blancs et d'autres jaunes (montrant le Chinois) comme lui... Ma maîtresse a dit l'autre jour en classe que les nègres sont moins que les blancs. Ça m'a fait une peine...

L'ENFANT JUIF. — Oui... A moi aussi, un Allemand qui a une boutique dans la rue de Compostelle m'a dit que j'étais un chien, et que tous ceux de ma race on devrait les tuer. Je ne le connais pas. Je ne lui ai rien fait. Ni maman non plus. Ni mon papa. Quel fichu caractère il avait !

L'ENFANT CHINOIS. — A moi aussi la maîtresse m'a dit que la race jaune est moins que la blanche... La blanche est la meilleure...

L'ENFANT BLANC. — Oui. Je l'ai lu dans un livre que j'ai. Un livre de géographie. Mais maman dit que c'est un mensonge. Que tous les hommes et tous les enfants sont égaux. Seulement... Je ne sais pas comment cela peut se faire parce que, remarque bien, tu ne vois pas ? Moi j'ai la peau d'une couleur, et toi (au Chinois) d'une autre ; et toi (au juif). Oh ça, alors ! Toi non, tu es blanc exactement comme moi...

L'ENFANT JUIF. — C'est vrai. Mais on dit que comme j'ai le nez un

3.

L'ENFANT JUIF. — Et toi ! Charbon de pierre ! et toi ! singe ! et toi... (Ils se rouent de coups, faisant un grand scandale... Paraît la mère qui arrive en courant...)

LA MÈRE. — Mais qu'est-ce que c'est que ça ? Vous êtes devenus fous ? Rafaelito ! Voyons ! Ici tout de suite ! Qu'est-ce qui leur a pris ?

L'ENFANT BLANC. — Rien maman. Ils se sont battus à cause de la couleur.

LA MÈRE. — Comment à cause de la couleur ? Je ne comprends pas...

L'ENFANT CHINOIS, montrant le noir. — Madame ! C'est parce qu'il m'a appelé Chinois et il m'a dit que je m'en aille à Canton !

L'ENFANT NOIR. — Oui ! Et toi, tu m'as appelé nègre, et tu m'as dit de m'en aller en Afrique...

LA MÈRE, riant. — Naturellement ! Est-il Dieu possible ? Ils sont tous les mêmes...

L'ENFANT JUIF. — Non, Madame ! Je ne suis pas la même chose qu'un nègre...

L'ENFANT BLANC. — Tu vois bien, maman, que c'est à cause de la couleur...

L'ENFANT NOIR. — Je ne suis pas la même chose qu'un Chinois...

L'ENFANT CHINOIS. — Non mais regardez-le ! Moi non plus je ne veux pas être la même chose que toi...

L'ENFANT BLANC. — Tu vois, maman, tu vois...

LA MÈRE, avec autorité. — Silence ! Assis ! et écoutez-moi...

(Les enfants obéissent, s'assoient par terre, près de la mère, qui commence...)

Le sang c'est la mer immense qui baigne toutes les plages... Sur le sang voguent les hommes montés sur leurs grandes barques. Rame que tu rameras Sans repos pour le rameur ; Sous la peau noire du noir son corps est baigné de sang, de ce même sang qui court et qui bout sous la peau blanche. Qui prétend que la chair jaune, lorsque ses veines éclatent, saignera d'un autre sang que le sang rouge de tous ? Qui sépare les enfants sépare déjà les hommes ! Le soleil sort chaque jour va frapper à chaque porte ; il frappe avec son bâton et lâche un éclat de rire... Que la vie sorte au soleil dont trop d'hommes la protègent ! Vous verrez comme la vie courra, baignée de soleil ! La vie qui saute, la vie, la vie libre et sans barrières ; la vie dans la chair du noir, la vie dans la chair du blanc, la vie dans la chair du jaune, avec leurs sangs déployés...

(Les enfants, fascinés, se lèvent l'un après l'autre et entourent la mère qui les embrasse, formant groupe avec eux, collés autour d'elle. Elle poursuit.)

Sur le sang voguent les hommes montés sur leurs grandes barques. Rame que tu rameras, sans repos pour le rameur ! Malheur à qui le sang manque car il cesse de ramer, et s'il cesse de ramer son corps s'échoue sur la plage, un corps vide et desséché, un corps brisé et sans âme, un corps brisé et sans âme !

DROIT ET LIBERTÉ

MENSUEL

30, rue des Jeûneurs - Paris (2^e)
Tél. : GUT. 09-57

Tarif des abonnements

FRANCE :

Un an : 7,50 NF
Abonnement de soutien : 15 NF.

ETRANGER

Un an : 12 NF
Compte Ch. Post. : 6070-98 Paris
Pour les changements d'adresse envoyer 60 fr. et la dernière bande.

EN BELGIQUE :

On peut se procurer « Droit et Liberté » ou s'abonner au « Cercle Culturel et Sportif Juif », 51, Bd du Jardin-Botanique, à Bruxelles. Les versements peuvent être effectués au C.C.P. 278947, de M. S. Gutman, Bruxelles.

Le numéro : 10 francs belges.
L'abonnement annuel : 100 FB.
Abonnement de soutien : 150 FB.

LE RACISME AU CONGO

(Suite de la page 7)

« Il faudra exercer leur esprit à une saine critique qui les rende capable de faire la part du vrai et du faux dans les lectures auxquelles ils s'adonnent et dans la propagande subversive dont ils pourraient être les victimes. »

« Il faudra surtout leur apprendre à ne pas concentrer leur attention sur les droits déjà obtenus ou auxquels ils aspirent... »

N'est-ce pas admirable, cette sollicitude qui allait évidemment jusqu'à interdire sous peine de prison, la détention d'un vieux journal marxiste.

C'est pour éviter qu'ils soient exposés à des influences subversives que les milieux religieux du Congo s'opposèrent

jusqu'à ces dernières années à l'envoi dans les universités belges d'étudiants congolais, ce qui explique la carence totale — et unique au Congo (22) de cadres universitaires, de médecins, d'ingénieurs, d'avocats noirs.

Sans doute d'autres discriminations pouvaient-elles plus difficilement s'expliquer par le paternalisme ; celle notamment qui, dans de très nombreux magasins, obligeait les noirs à se faire servir à un guichet extérieur pour éviter leur promiscuité aux blancs qui faisaient leurs emplettes à l'intérieur de l'établissement.

Il faudra qu'un jour l'on fasse l'histoire précise de ce processus qui entraîna progressivement à un tel racisme et à des procédés de ségrégation une population blanche qui, dans sa mé-

tropole, demeure à l'abri du virus raciste.

Nous n'oublierons jamais la surprise étonnée des Congolais venus pour la première fois en Belgique, à l'occasion de la Conférence de la Table Ronde de janvier 1960, et qui se voyaient accueillir chaleureusement dans les restaurants et cafés de Bruxelles par les compatriotes des blancs qui les avaient, jusque là, chassés ignominieusement de leurs établissements au Congo, strictement réservés à la clientèle européenne.

Jules CHOME.

(22) Où pourtant l'enseignement primaire était le plus étendu du continent africain.